



Six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale (...), l'établissement public (...) procède à une **analyse des résultats de l'application du schéma**, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales et, en zone de montagne, de **réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles structurantes**, et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète.

Cette analyse est communiquée au public et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, mentionnée à l'article [L. 104-6](#).

A défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc.

Article L143-28 du Code de l'urbanisme

Le SCoT Arlysère a été approuvé le 9 mai 2012 après cinq années de travail et de concertation pour construire un projet politique cohérent et partagé de développement et d'aménagement durable du territoire représenté par ses 39 communes. Approuvé à l'unanimité moins une voix et 2 abstentions, il définit un certain nombre **d'enjeux et d'objectifs communs décidés collectivement**.

Le code de l'urbanisme impose aux structures porteuses de SCoT d'évaluer régulièrement leur SCoT, avec un délai réglementaire de 6 années au plus après la délibération portant approbation du Schéma.

Il s'agit **d'analyser les résultats de l'application du SCoT**, de réaliser un point d'étape dans la vie du Schéma, une photographie du territoire à un instant t et un bilan intermédiaire dans l'évaluation des politiques qui y sont inscrites.

Même si ce délai semble court pour que les effets du SCoT se fassent sentir, sachant de plus **qu'à peine plus de la moitié des PLU en vigueur sont à ce jour compatibles avec le SCoT** (l'autre moitié est en cours de procédure), ce bilan est une opportunité pour les collectivités et les partenaires impliqués dans la mise en œuvre du Schéma de se réapproprier les enjeux du SCoT, en les mettant en lien avec les actions portées par les collectivités depuis 6 ans.

A l'issue de ce bilan, la collectivité doit délibérer sur le maintien en vigueur ou l'évolution du document, par voie de modification ou de révision générale.

Les pages suivantes présentent l'analyse effectuée sur chacune des thématiques, à partir de différentes sources de données chiffrées et cartographiques.

En complément de cette approche, une **enquête** a été menée durant l'été 2017 auprès des 39 communes et d'une quinzaine de partenaires directs de la mise en œuvre du SCoT. Les résultats de l'analyse de cette enquête permettent de compléter le travail d'évaluation en apportant un regard sur l'appropriation du SCoT par les acteurs et sur leurs perceptions « intuitives » du document et de ses effets.

Table des matières

Avertissements :	3
1. La dynamique démographique	4
2. L’habitat produit et l’urbanisation associée	8
2.1 Nombre de logements produits	9
2.2 Typologie de l’habitat produit	9
2.3 Densité produite	11
2.4 Extension/densification	12
3. Les dynamiques économiques : industrie, artisanat, commerce	14
3.1 Evolution de l’emploi	14
3.2 Foncier économique	16
3.3 Aménagement commercial	18
4. Les dynamiques économiques : tourisme	20
4.1 Diversification des activités	20
4.2 Amélioration de l’offre hivernale – Domaines skiabiles	20
4.3 Bilan de la production de lits touristiques depuis 2012	21
4.4 Amélioration de la productivité des lits existants	23
4.5 Renforcement de la coordination et de l’action touristique à l’échelle Arlysère	23
5. La préservation des espaces agricoles, naturels et des paysages	25
5.1 Espaces naturels protégés règlementairement : évolutions	25
5.2 Corridors écologiques et coupures paysagères	26
5.3 Paysage bâti, franges urbaines	26
5.4 Espaces agricoles à préserver	27
6. La prise en compte des risques naturels	28
7. Les déplacements	29
7.1 Déplacements et urbanisme	29
7.2 Offre de mobilité alternative à la voiture individuelle	29
8. La maîtrise de la consommation de l’espace et la structuration urbaine : synthèse	35
8.1 Maîtrise de la consommation d’espace	35
8.2 Armature urbaine	36
Conclusions	38
SIGLES utilisés	41

Avertissements :

Le SCoT Arlysère établit un certain nombre **d'objectifs quantifiés** sur 10 ans. Or cette « durée de vie » des chiffres approuvés n'a pas de valeur réglementaire. Il est donc important de noter que **ces chiffres demeurent valides tant que le SCoT n'évolue pas**, y compris au-delà de 2022, à l'issue des 10 années de « vie » du SCoT approuvé en mai 2012. Néanmoins et afin de faciliter l'analyse des données quantitatives mesurée à 6 ans au regard des objectifs du SCoT, ces derniers ont été « artificiellement » proratisés dans l'analyse qui suit (6/10^{ème} de l'objectif SCoT).

Par ailleurs, le présent rapport **ne traite pas de manière exhaustive de l'ensemble des sujets abordés dans le SCoT**, et se concentre sur un certain nombre de sujets, les plus en lien avec le document d'urbanisme que constitue le SCoT. Cela n'enlève rien à l'importance des sujets non traités, qui ont fait/ont pour la plupart l'objet d'un travail d'état des lieux très approfondi, dans le cadre de la Communauté d'Agglomération Arlysère créée le 1^{er} janvier 2017, au périmètre identique à celui du SCoT (fusion des dispositifs des ex communautés de communes, prise de compétences, définition d'un intérêt communautaire) :

- Eau potable et assainissement
- Services « petite enfance, enfance, jeunesse, personnes âgées »
- Déchets
- Energie Climat (Plan Climat Air Energie Territorial)
- ...

Sur ces sujets, la politique menée par Arlysère s'inscrit pleinement dans le SCoT de 2012, voire va au-delà (énergie climat par exemple). Plus largement, il est incontestable que le fait que le **périmètre de l'EPCI** épouse désormais celui du SCoT facilite largement la mise en œuvre des orientations données par le SCoT et des objectifs des politiques publiques d'aménagement définies au SCoT.

1. La dynamique démographique

Rappel des objectifs SCoT (chiffres clés) :

- Croissance démographique visée de 13% minimum sur 10 ans, soit 8000 nouveaux habitants, afin de **maintenir le nombre de jeunes** sur le territoire
- Objectifs rapportés à 6 ans : **4800 nouveaux habitants à 6 ans** (croissance démographique de 8% environ)
- Répartition estimée sur le territoire :
 - 69,5% sur le territoire de l'ex CoRAL
 - 16,5% sur le territoire de l'ex CCHCS
 - 9% sur le territoire du Beaufortain (ex CCB)
 - 5% sur le territoire du Val d'Arly (ex Com'Arly)

Ces objectifs ont été comparés aux données mobilisables, à savoir les données INSEE :

- INSEE 2009 en vigueur au 1^{er} janvier 2012 et INSEE 2015 en vigueur au 1^{er} janvier 2018 pour les chiffres totaux de la population
- INSEE 2009 et INSEE 2014 pour les caractéristiques plus détaillées de la population (à comparer aux chiffres du rapport de présentation du SCoT, INSEE 2000 et 2006).

La dynamique démographique observée est en deçà des perspectives du SCoT, avec une croissance de population observée entre 2009 et 2015 de **1500 habitants** environ (**2,5% sur 6 ans, soit 0,42% par an**), soit plus de 3 fois moins qu'attendu. Cette population nouvelle est issue pour 45% du solde naturel (33% en 2012) et pour 55 % du solde migratoire (66% en 2012).

Seul le secteur de la **Haute Combe de Savoie** conserve une dynamique démographique importante, proche des objectifs du SCoT. 5 des 11 communes ont un taux annuel de croissance démographique supérieur au taux de référence du SCoT (1,3%), dont 3 communes à plus de 2% ; seule une commune –Grésy sur Isère- perd de la population. La part du solde migratoire dans l'augmentation de population, constatée essentiellement sur la Haute Combe jusqu'alors, semble se tasser.

Près de 80% des **nouveaux habitants d'Arlyserè** résident néanmoins sur le secteur de l'ex CoRAL, qui conserve le même poids dans la population totale entre 2012 et 2018 (73% de la population du territoire). Les communes d'Albertville et d'Ugine n'accueillent aucun nouvel habitant, et ce sont les communes proches du cœur de l'Agglo qui accueillent majoritairement les nouveaux résidents (Mercury, Grignon, Gilly, Tours, Monthion), issus en majorité du solde migratoire.

A l'exception de Villard sur Doron et de St Nicolas la Chapelle (et en lien avec la réalisation de lotissements communaux), toutes les communes du **Beaufortain et du Val d'Arly** perdent de la population.

Globalement, on observe que la croissance démographique des « petites » communes est avant tout le fait de projets portés par les communes ou d'opérations immobilières un peu « importantes ».

COMMUNE	Population municipale INSEE				
	Insee 2009 en vigueur au 01/01/2012	Insee 2015 en vigueur au 01/01/18	Evolution population	taux de croissance sur la période	croissance annuelle moyenne
Total CoRAL	42 887	44 041	1 154	2,69%	0,45%
Total Haute Combe	8 736	9 335	599	6,86%	1,14%
Total Val d'Arly	4 571	4 378	-193	-4,22%	-0,70%
Total Beaufortain	2 788	2 705	-83	-2,98%	-0,50%
TOTAL ARLYSÈRE	58 982	60 459	1 477	2,50%	0,42%

EVOLUTION POPULATION MUNICIPALE ARLYSERE / 2012-2018

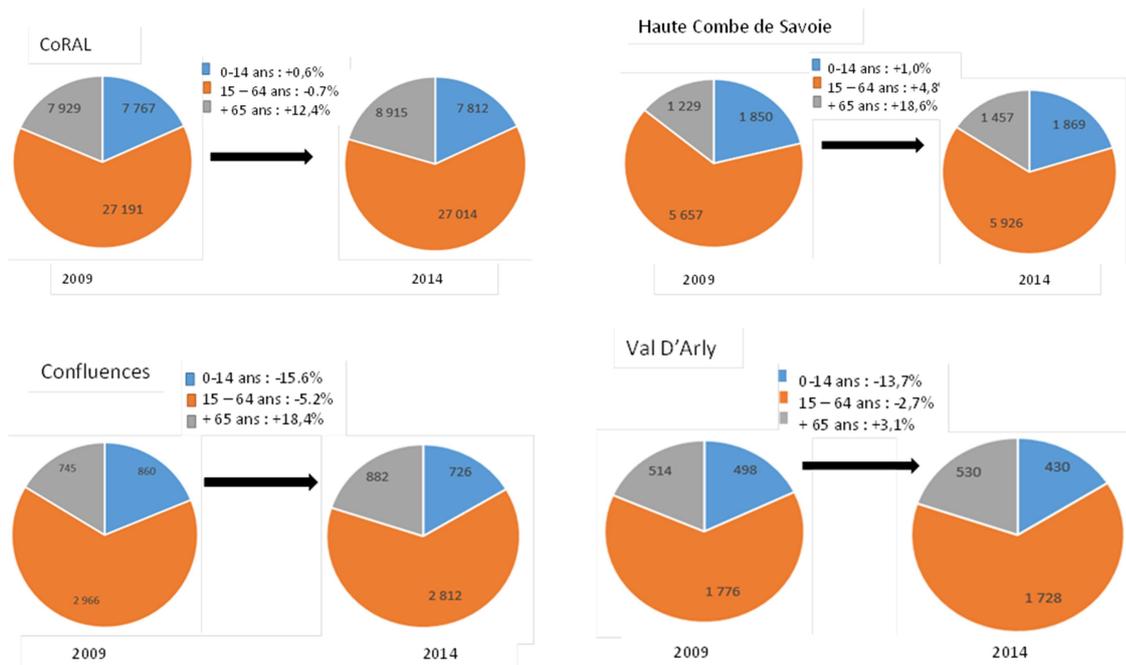
COMMUNE	Insee 2009 en vigueur au 01/01/2012	Insee 2015 en vigueur au 01/01/18	Evolution en nombre	Evolution en %	Taux de croissance annuelle sur la période
MERCURY	2 790	3 046	256	9,18%	1,53%
FRONTENEX	1 673	1 839	166	9,92%	1,65%
GRIGNON	1 928	2 066	138	7,16%	1,19%
GILLY-SUR-ISERE	2 856	2 973	117	4,10%	0,68%
NOTRE-DAME-DES-MILLIERES	900	1 008	108	12,00%	2,00%
VERRENS-ARVEY	782	883	101	12,92%	2,15%
TOURS-EN-SAVOIE	849	949	100	11,78%	1,96%
MONTHION	460	552	92	20,00%	3,33%
LA BATHIE	2 109	2 184	75	3,56%	0,59%
MONTAILLEUR	608	681	73	12,01%	2,00%
ESSERTS-BLAY	734	806	72	9,81%	1,63%
PALLUD	694	756	62	8,93%	1,49%
SAINTE-HELENE-SUR-ISERE	1 123	1 185	62	5,52%	0,92%
THENESOL	235	293	58	24,68%	4,11%
CEVINS	674	726	52	7,72%	1,29%
TOURNON	557	606	49	8,80%	1,47%
VILLARD-SUR-DORON	656	698	42	6,40%	1,07%
ALLONDAZ	222	261	39	17,57%	2,93%
SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE	409	448	39	9,54%	1,59%
CESARCHES	389	425	36	9,25%	1,54%
ROGNAIX	432	467	35	8,10%	1,35%
VENTHON	605	635	30	4,96%	0,83%
CLERY	413	431	18	4,36%	0,73%
BONVILLARD	339	355	16	4,72%	0,79%
PLANCHERINE	413	426	13	3,15%	0,52%
SAINT-VITAL	668	679	11	1,65%	0,27%
ALBERTVILLE	18 967	18 969	2	0,01%	0,00%
MARTHOD	1 381	1 382	1	0,07%	0,01%
UGINE	7 041	7 042	1	0,01%	0,00%
COHENNOZ	162	159	-3	-1,85%	-0,31%
SAINT-PAUL-SUR-ISERE	521	509	-12	-2,30%	-0,38%
CREST-VOLAND	390	374	-16	-4,10%	-0,68%
GRESY-SUR-ISERE	1 260	1 242	-18	-1,43%	-0,24%
LA GIETTAZ	448	428	-20	-4,46%	-0,74%
NOTRE-DAME-DE-BELLECOMBE	517	486	-31	-6,00%	-1,00%
QUEIGE	858	825	-33	-3,85%	-0,64%
FLUMET	862	810	-52	-6,03%	-1,01%
HAUTELUCE	851	767	-84	-9,87%	-1,65%
BEAUFORT	2 206	2 088	-118	-5,35%	-0,89%
TOTAL ARLYSERE	58 982	60 459	1 477	2,50%	0,42%

Cette croissance démographique est inférieure à celle observée entre 2009 et 2014 sur l'ensemble du Département, de la Région, ou du territoire National :

source : INSEE	Croissance démographique 2009/2014	Taux moyen annuel
Savoie	3,87%	0,77%
Rhône Alpes	4,03%	0,81%
France	2,50%	0,50%

La **tendance au vieillissement** de la population d'Arlyère se poursuit, et les plus de 65 ans est la seule tranche d'âge à augmenter entre 2009 et 2014 (+13%, rythme deux fois supérieur à celui constaté entre 1999 et 2006). **Ainsi les moins de 15 ans et les 15-65 ans diminuent en nombre entre 2009 et 2014** (entre 100 et 200 personnes pour chaque catégorie). **L'indice jeunesse** du territoire, estimé comme « bon » en 2012, se dégrade.

Ce constat est à nuancer selon les territoires. Les territoires du bas étant moins touchés par ces phénomènes. Le secteur de la Haute Combe de Savoie gagne des moins de 15 ans et des 15-65 ans sur la période considérée, même si leur part diminue également :



TOTAL Arlyère : 0-14 ans : -1,3% 15-64 ans : -0,3% +65 ans : +13,1%

Sur la même période, la progression des plus de 65 ans est de 11,8% sur le territoire national, 13,2% en Rhône Alpes, 15,4% en Savoie

▲ Evolution en nombre et en part des différentes classes d'âge de population, par territoire (Source : INSEE 2009/2014)

La **taille des ménages** poursuit sa diminution, là encore liée au vieillissement de la population, passant de **2,37 à 2,33 personnes/ménage** en moyenne sur Arlysère, avec là encore un écart entre les territoires du Beaufortain Val d'Arly et ceux du bas, notamment la Haute Combe, marquée là encore par une population plus jeune (2,47 personnes/ménage, en augmentation par rapport à 2009). Néanmoins, elle reste supérieure aux trois échelons « supérieurs » analysés :

source : INSEE	Taille des ménages MOYENNE 2009	Taille des ménages MOYENNE 2014
CORAL	2,43	2,40
Haute Combe de Savoie	2,46	2,47
Beaufortain	2,325	2,25
Val d'Arly	2,27	2,18
ARLYSÈRE	2,37	2,33

source : INSEE	Taille des ménages - Moyenne 2009	Taille des ménages - Moyenne 2014
Savoie	2,24	2,19
Rhône Alpes	2,27	2,23
France	2,28	2,24

▲ Evolution de la taille des ménages sur Arlysère, comparatif France (Source : INSEE 2009/2014)

2. L'habitat produit et l'urbanisation associée

Rappel des objectifs SCoT (chiffres clés) :

- 5400 logements à produire sur 10 ans, soit **3240 logements sur 6 ans** (540/an)
- **Répartition** estimée sur le territoire :
 - 69,5% sur le territoire de l'ex CoRAL, soit 2252 sur 6 ans
 - 16,5% sur le territoire de l'ex CCHCS, soit 535 sur 6 ans
 - 9% sur le territoire du beaufortain (ex CCB), soit 292 sur 6 ans
 - 5% sur le territoire du Val d'Arly (ex Com'arly), soit 162 sur 6 ans
- 60% de ces logements doivent être produits en **densification** à l'échelle du territoire, déclinés comme suit :
 - 63% minimum en densification sur le territoire de l'ex CoRAL, soit 1419 logements
 - 61% sur le territoire de l'ex CCHCS, soit 326 logements
 - 42% sur le territoire du beaufortain (ex CCB), soit 122 logements
 - 42% sur le territoire du Val d'Arly (ex Com'arly), soit 68 logements
- **125ha** de surfaces consommées pour l'habitat en **extension** (hors résidences de tourisme), sur 10 ans, soit **75ha sur 6 ans**
- **5 densités cibles**, selon le type de commune, allant de 15 logements/ha à 60 logements/ha
- Un objectif de **diversification et développement de l'habitat** : intermédiaire (en lien avec l'objectif d'économies de foncier et les moyens des ménages), adapté aux personnes âgées/à mobilité réduite, locatif
- Un objectif de **production de logements sociaux de 15%** des nouveaux logements
- Une préconisation de **mise en place d'OAP** dans les PLU, notamment pour toute secteur stratégique et zone de plus de 1ha

Avertissement préalable : méthodologie employée

La production de logements a été calculée et analysée à partir du fichier des Autorisations d'Urbanisme du pôle ADS et des données SIG de la collectivité. Ont été retenus les logements pour lesquels le Permis a été autorisé entre le 1^{er} janvier 2012 et le 1^{er} janvier 2018, en extrayant les résidences de tourisme (comptabilisées par ailleurs), soit un total de 1000 dossiers analysés. Ces chiffres, au plus près de la réalité et dont la collectivité gardera la maîtrise, ont été préférés aux bases de données extérieures. Ils ne permettent par contre pas une comparaison aux ratios donnés par le Rapport de présentation du SCoT.

Les chiffres bruts comprennent donc les résidences secondaires sous la forme d'habitat individuel ou de petit collectif. Ils ont été corrigés pour les communes stations en appliquant le taux d'habitat permanent actuel (données PLU).

Ils comprennent également les logements autorisés mais non démarrés.

Concernant les superficies consommées, elles correspondent aux unités foncières telles que déclarées dans les ADS, en extrayant les projets de réhabilitation et les aménagements de logements dans des locaux existants (consommation foncière nulle). Les UF supérieures à 1500m² ont été analysées graphiquement, et corrigées pour soustraire les surfaces agricoles ou naturelles. La base de données comporte un certain nombre d'erreurs (numéros de parcelles erronés, superficie à zéro...) qu'il n'a pas été possible de corriger, mais qui sont intégrées dans la précision indiquée pour chaque ratio.

2.1 Nombre de logements produits

Le nombre de logements produit est inférieur aux perspectives du SCoT, constat à mettre en lien avec la moindre croissance démographique : **entre 350 et 400 logements ont été autorisés chaque année** (en sortant les résidences secondaires), contre 540 « attendus » (70%), soit un peu plus de 10% du nombre de logements commencés sur l'ensemble de la Savoie sur la période 2012/2017. On est cependant assez largement au-dessus du ratio population nouvelle / population nouvelle « attendue » par le SCoT (voir plus haut, population nouvelle effective = 30% de la population nouvelle attendue dans le SCoT), ce qui peut s'expliquer par différents facteurs : vieillissement de la population (nombre moyen de personnes/logement en diminution), production de logements significative sur certaines communes (Albertville).

L'analyse des chiffres par secteur montre des différences significatives, la production d'habitat principal en Beaufortain-Val d'Arly pour « les jeunes du Pays » demeurant un réel enjeu pour ces territoires sur lesquels le vieillissement de la population est par ailleurs plus marqué.

	logements produits					Objectifs SCOT ramenés à 6 ans	taux de réalisation
	neuf	réhab	collectif	Total	Total RI déduites (*)		
Total CoRAL	577	108	973	1 658	1 658	2 252	74%
Total Haute Combe	224	42	202	468	468	535	88%
Total Val d'Arly	95	51	77	223	65	162	40%
Total Beaufortain	75	33	37	145	64	292	22%
TOTAL ARLYSÈRE	971	234	1 289	2 494	2 255	3 240	70%

(*) : RI = Résidences secondaires - voir introduction à ce chapitre

Le terme « Collectif » comprend l'habitat en bande

Taux de réalisation des perspectives SCoT sur Albertville (nombre de logements produits) : 85% ; sur Ugine : 50%

2.2 Typologie de l'habitat produit

Les travaux du programme Local de l'Habitat en cours d'élaboration sur Arlysère viendront préciser et compléter ce chapitre. Concernant le logement social, le PPGD établi en 2016 constitue une des sources et un complément détaillé aux informations ci-après.

48,3% des logements produits entre 2012 et 2018 correspond à de **l'habitat individuel ou à des réhabilitations** (essentiellement en maisons individuelles). En 2012, ce taux était de 51,8%. A titre de comparaison avec l'ensemble de la Savoie, le taux de maisons individuelles pures rapportés au nombre de logements commencés est passé de 32% à 25% entre 2012 et 2017.

La proportion de maisons individuelles est néanmoins variable d'un territoire à l'autre : 57% en Haute Combe de Savoie, 41% sur la CoRAL, 65% dans le Val d'Arly, 75% dans le Beaufortain. Comparés aux chiffres de 2012, ces chiffres montrent une tendance à l'augmentation de la part des logements collectifs (étant ici considéré comme habitat collectif toute construction de plus de 2 logements), correspondant pour partie au développement de l'habitat en bande constaté notamment sur le « bas ».

L'habitat intermédiaire tel que défini dans le SCoT (« grosse maison coupée en 4 », logements groupés dans une même construction mais avec des entrées séparées, et des extérieurs privatifs) peine à se développer, pour diverses raisons : les opérations récentes de ce type sont très peu nombreuses, et présentent souvent une physionomie urbaine et peu adaptée au territoire rural

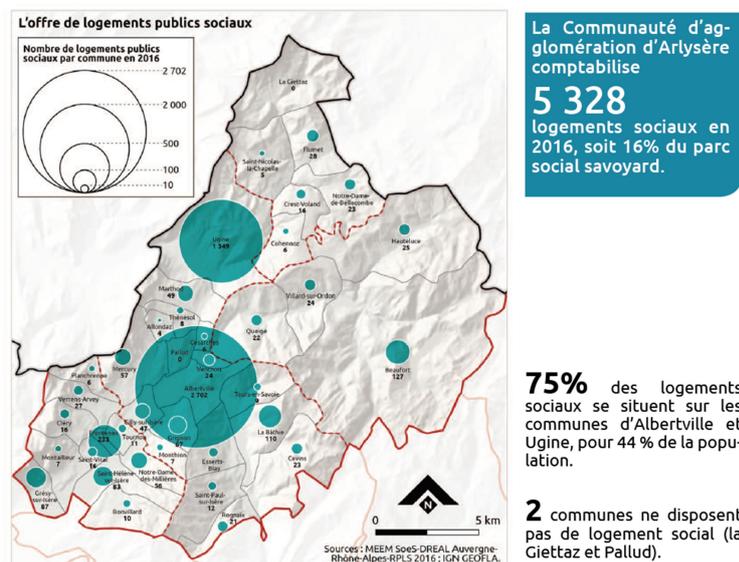
Arlysière ; les promoteurs sont peu enclins à développer ces nouveaux produits, moins rentables et peu « populaires » ; les souhaits des ménages restent centrés sur la maison individuelle, même si des évolutions sont incontestables, cf le développement significatif des maisons en bande. Néanmoins, plusieurs communes nomment des formes d'habitat intermédiaires présentes sur leur commune, au moins autant dans du bâti ancien que dans des projets récents. Le développement d'un habitat intermédiaire adapté au territoire Arlysière reste un enjeu.

La **production de logement social** entre 2012 et 2018 est la suivante (source : enquête bailleurs sociaux/ logements mis en service sur la période) :

- Secteur CoRAL : 187
- Secteur Haute Combe : 83
- Secteur Beaufortain : 4
- Secteur Val d'Arly : 5

pour un **total de 279 logements sociaux mis en service**, soit environ **12% du nombre de logements produits** hors résidences secondaires, chiffre proche de l'objectif établi par le SCoT. Néanmoins, il faut noter que cette production s'accompagne d'une augmentation de la vacance sur le parc existant, vieillissant. L'enjeu sur le parc social, comme établi aux PLH 2015/2021, demeure la **rénovation** plus que la production. Les bailleurs sociaux ont engagé largement ce vaste chantier, et 788 logements ont été réhabilités sur la période 2012/2018 (592 sur ex CoRAL, 196 sur Haute Combe de Savoie).

Au 31/12/2016, le parc social représente 20% du parc de résidences principales d'Arlysière, et se répartit comme suit (source : PPGD Arlysière) :



Ainsi, le taux de logements locatifs sociaux a été conforté depuis 2012, passant de 4534 unités (rapport de présentation SCoT) pour 19% du parc de résidences principales à 5328 unités pour 20% du parc. Le nombre de demandes de logement social en cours est resté identique entre 2012 et 2016, avec 1300 demandes (dont 42% de demandes de mutations, et une ancienneté moyenne de la demande comprise entre 6 et 10 mois). Avec un taux de 22 demandes pour 1000 habitants, Arlysière est considéré comme un territoire détendu du point de vue de la demande locative sociale.

Concernant **l'adaptation du parc au vieillissement de la population**, il est engagé dans le parc social : 147 logements ont ainsi été produits ou adaptés dans le parc social entre 2012 et 2018 (source enquête bailleurs sociaux). Dans le parc privé, le succès des OPAH (OPAH-TB 2012-2016 et OPAH démarrée en mai 2017) confirment que l'adaptation est un chantier, vaste, engagé par les ménages propriétaires occupants. Entre 2012 et 2018, une résidence seniors a vu le jour à Albertville (une centaine de logements). L'ancienne maison de retraite de Beaufort est de son côté reconvertie pour partie en logements dits « passerelles », permettant d'accueillir des personnes âgées notamment sur la période hivernale. Plusieurs communes portent des projets de logements adaptés aux personnes âgées dans leur cœur de bourg, même si la mise en œuvre et l'adaptation de l'offre à la demande locale (communale) restent complexes.

Concernant enfin le logement des **gens du voyage en voie de sédentarisation**, 4 terrains familiaux ont été mis en place entre 2012 et 2018, pour 18 emplacements (Ugine, Tours, la Bâthie, Albertville).

Pour conclure sur ce volet, et en cohérence avec l'engagement du territoire dans une démarche TEPOS (Territoire à énergie Positive, visant une diminution de moitié de la consommation énergétique du territoire d'ici 2050), la **réhabilitation du parc existant** est un enjeu fort aux intérêts multiples : environnementaux (facture énergétique, consommation d'espaces naturels et agricoles), sociaux (lutte contre la précarité énergétique), économiques (85% des travaux de réhabilitation sont réalisés par des entreprises locales). Sur ce sujet, le **territoire est allé au-delà des ambitions du SCOT, avec l'obtention de la labellisation TEPOS**. Mais la mise en œuvre reste complexe, notamment dans ce domaine de la réhabilitation du parc privé, comme le montrent les premiers résultats du service Rénov'Habitat mis en place par Arlysère en 2017 (service d'accompagnement des ménages dans leurs projets de réhabilitation énergétique).

2.3 Densité produite

La production des 2500 logements produits (résidences secondaires incluses) a consommé 120 ha au maximum. On peut nuancer ce chiffre comme explicité en introduction à ce chapitre, s'agissant du total -corrigé sur les grandes parcelles- des unités foncières déclarées. Néanmoins, la probabilité de constructions complémentaires des tènements sur lesquels une maison a été récemment construite est faible.

Si l'on retient une fourchette de **100 à 120 ha consommés**, la densité produite effectivement à l'échelle d'Arlysère sur les 6 dernières années est comprise entre **20 et 25 logements/ha**.

Elle se décline comme suit, selon la « nomenclature » établie par le SCOT :

	logements produits					Surface consommée (ha)	Densité moyenne produite (logements/ha)	Densité cible SCOT
	neuf	réhab	collectif	Total	Total ^{RI} déduites (*)			
Albertville	106	15	620	741	741	16	45	60
Communes intégrées à l'Agglomération : Gilly, Grignon	64	2	106	172	172	7	25	35
Pôles relais et villages de la Plaine fond de Vallée : Grésy, St Vital, Frontenxex, Tours, La Bâthie, Cevins, NDMillières, Ste Hélène	178	39	93	310	310	20	15	25
Villages des Balcons sur plaine : Allondaz, Césarches, Essert Blay, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthon, Pallud, Rognaix, St Paul, Thénésol, Tournon, Venthon, Verrens Arvey	322	76	268	666	666	37	18	20
Pôles relais : Beaufort, Flumet	28	14	3	45	16	2	19	25
Villages : Cléry, Cohennoz, Crest Voland, Hauteleuce, la Gletiaz, NDBellecombe, Plancherine, Queige, St Nicolas, Villard	180	74	138	392	183	27	15	15
Ugine	93	14	61	168	168	11	16	35 l/ha au chef-lieu, 15lgms/ha reste d'Ugine
TOTAL ARLYSERE	971	234	1 289	2 494	2 255	120	21	

Valeur maximum

En italique : valeurs peu fiables – taux de données surfaciques erronées important (nombreuses parcelles non localisables)

La **densité effectivement produite** n'atteint pas les objectifs du SCoT dans la majorité des communes, **sauf, en moyenne, sur l'ensemble des petites communes, dites « villages » ou « villages des balcons sur plaine »**.

Néanmoins, il faut se rappeler que **l'impact du SCoT sur la densité effectivement produite est à ce jour très certainement très relatif** : en effet, sur les 39 communes, à peine plus de la moitié -19- disposent d'un PLU exécutoire compatible avec le SCoT, et parmi eux certains sont très récents. L'augmentation de la densité constatée sur le terrain est davantage le fait d'un budget moyen des ménages à l'achat incompatible avec le prix du foncier –foncier qui se raréfie par ailleurs, alors que la maison individuelle reste à ce jour le rêve de la majorité des ménages d'Arlyère.

L'enquête effectuée auprès des communes confirme ce propos : 2/3 des communes notent une diminution de la taille des parcelles construites, que leur PLU ait été révisé ou non (taux identique dans les 2 groupes de communes -A et B- du questionnaire).

Aussi, si le sujet de la densité est l'un de ceux faisant le plus débat sur le territoire, **l'analyse et l'évaluation du SCoT sur ce critère sont à ce jour délicates**. Par ailleurs, in fine, seule une petite moitié des communes ayant révisé ou engagé la révision de leur PLU (16/34 retours questionnaires) indiquent avoir eu des difficultés avec le critère « densité ».

Enfin, il faut noter que l'outil principal de la densité dans les PLU réside dans les **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)**. Celles-ci tiennent une place croissante dans les PLU, du fait du SCoT mais aussi et surtout des évolutions réglementaires (les OAP sont désormais obligatoires pour toute zone AU). Leur nombre et leur niveau de précision sont extrêmement variables dans les PLU révisés d'Arlyère, qui contiennent entre 2 et 20 OAP dans les PLU approuvés, avec une moyenne de 3 à 4 OAP, concernant au total de 5000m² à plus de 30ha selon les communes ! La densité cible de ces OAP correspond de manière assez générale à la densité moyenne cible du SCoT. Dans la mesure où à ce jour seules 5 communes indiquent avoir mis en œuvre tout ou partie des OAP de leur PLU « SCoT-compatible », on peut considérer que la mise en œuvre de la densité telle que souhaitée dans le SCoT (c'est-à-dire sous une forme renouvelée d'urbanisation) n'en est qu'à ses débuts.

En complément de cet outil et depuis 2015, les PLU peuvent désormais imposer une densité minimale dans des secteurs délimités : *« Le règlement peut imposer, dans des secteurs qu'il délimite au sein des secteurs situés à proximité des transports collectifs, existants ou programmés, une densité minimale de constructions » (article L151-26 du Code de l'Urbanisme).*

2.4 Extension/densification

Les 2500 logements réalisés ont été construits :

- pour partie **dans l'enveloppe urbaine initiale** (état initial de l'urbanisation, établi graphiquement durant l'été 2012, appelé t0) et pour partie à l'extérieur de celle-ci
- pour partie **en extension** (telle que définie au SCoT : « parcelle ou groupe de parcelles dont plus de la moitié du périmètre n'est pas urbanisé »), pour partie en densification

L'analyse graphique des permis de construire permet d'évaluer la production de l'habitat selon ces deux critères comme suit :

Source : RADS - SIG Arlyère	Répartition densification/extension à 5% près	Répartition dans t0 / hors t0 à 5% près
CoRAL	70% - 30%	67% - 33%
Haute Combe de Savoie	58% - 42%	65% - 35%
Beaufortain (*)	65% - 35%	41% - 59%
Val d'Arly	42% - 58%	45% - 55%
TOTAL ARLYSÈRE	65% - 35%	62% - 38%

(*) : donnée moyennement fiable, 40% des parcelles non localisables

Ainsi, la **production de l'habitat entre 2012 et 2018 est réalisée majoritairement en densification**, plus encore que le SCoT ne l'établissait (65% contre 60% objectif SCoT).

Les surfaces concernées représentent approximativement 70ha en densification et 40ha en extension (contre 75ha selon les objectifs SCoT ramenés à 6 ans). Ainsi, la maîtrise de l'extension de la tâche urbaine est effective sur ces 6 années.

La quasi-totalité des communes ont respecté sans trop de difficulté le critère « **surface maximale autorisée en extension pour la production de l'habitat** ». En effet, les règles du Code de l'urbanisme issues des lois ALUR et GRENELLE imposent un dimensionnement des PLU adapté aux perspectives de croissance démographique, et de prioriser l'urbanisation correspondante dans l'enveloppe urbaine, avant que d'envisager de l'extension. Ainsi, « SCoT ou pas SCoT », les communes sont désormais tenues de limiter au maximum les extensions d'urbanisation, et d'opérer des choix dans les poches de développement. C'est ce qu'ont fait la totalité des communes, à une exception, ayant révisé leur PLU.

Néanmoins le critère « extension » est complexe dans sa mise en œuvre, de par une définition qui prête à interprétation (*parcelle ou groupe de parcelles dont plus de la moitié du périmètre n'est pas urbanisé*), selon l'îlot pris en compte.

3. Les dynamiques économiques : industrie, artisanat, commerce

Rappel des objectifs SCoT :

- Une structuration des **zones d'activités économiques** : moins de sites, mieux qualifiés, gérés à un niveau intercommunal dans une logique d'optimisation
- Une volumétrie de foncier économique à produire en ZAE de **97ha sur 10 ans**, soit 58ha sur 6 ans
- Une structuration de **l'appareil commercial**, avec une limitation stricte du développement : pas de nouveau pôle commercial de niveau départemental ou d'agglomération (niveaux 1 et 2 du SCoT), pérennisation du commerce de proximité
- Commerce, services et artisanat intégrés au maximum dans le tissu urbain
- La création de **4000 emplois à 10 ans**, soit 2400 emplois sur 6 ans
- Un **ratio emploi/actifs** maintenu à 85%

3.1 Evolution de l'emploi

Le **nombre d'emplois** net (création moins suppression) est passé de 23 775 à 23 601 entre 2009 et 2014 (données INSEE), en **diminution de 0,7%**.

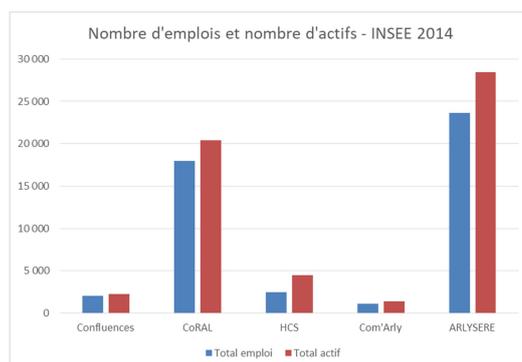
Ce chiffre est néanmoins à prendre avec précaution sachant que **l'emploi salarié** a subi une évolution inverse, d'après les données ACOSS (caisse nationale du réseau des URSSAF). L'année 2017 confirmerait la dynamique observée en 2016 (source Pôle Emploi).

Evolution de l'emploi salarié sur la CA Arlysère (source : ACOSS)

	Effectifs ARLYSERE	Evolution annuelle	
2008	16 038		
2009	15 510	-528	-3,3%
2010	15 700	+190	+1,2%
2011	15 773	+73	+0,5%
2012	15 629	-144	-0,9%
2013	15 843	+214	+1,4%
2014	15 862	+19	+0,1%
2015	15 588	-274	-1,7%
2016	16 137	+549	+3,5%

Par ailleurs, cette évolution est à mettre en rapport avec l'évolution de la structure de la population. La **croissance du nombre d'actifs** a ralenti, leur nombre passant de 27 779 à 28 462 entre 2009 et 2014, soit une **croissance annuelle de 0,5% environ**, contre 1,81% établi au SCoT sur la période 1999/2006 et 1% sur la période 2006/2009 (données INSEE). La croissance annuelle moyenne de l'emploi salarié sur la période 2009/2014 est de 0,38%.

Ainsi, le **ratio emplois/actifs** demeure bon, il est de **83%** à l'échelle d'Arlysière en 2014 (86% en 2009).



Evolutions Emplois/actifs 2009-2014 (INSEE)				
CC	Evolution nb emploi		Evolution nb actifs	
	Nb	%	nb	%
Confluences	-168	-7,7%	-55	-2,4%
CoRAL	-231	-1,3%	555	2,8%
HCS	260	11,7%	214	5,1%
Com'Arly	-35	-3,1%	-29	-2,1%
ARLYSÈRE	-174	-0,7%	682	2,5%

Le **nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A** (demandeurs d'emploi inscrits et complètement disponibles) est passé de 2178 en 2012 à 2531 en 2017 (source ANPE), soit 353 personnes au chômage de plus et une augmentation moyenne de 3,2% par an :

Nombre de demandeurs d'emplois sur le territoire Arlysière												
source : services support ANPE	- 25 ans			25 - 49 ans			50 ans ou plus			Total		
Au 31 janvier	Hommes	Femmes	ensemble	Hommes	Femmes	ensemble	Hommes	Femmes	ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
2012	232	189	421	732	574	1306	245	206	451	1209	969	2178
2013	225	168	393	800	635	1435	300	250	550	1325	1053	2378
2014	273	164	437	847	650	1497	296	276	572	1416	1090	2506
2015	275	170	445	921	704	1625	335	285	620	1531	1159	2690
2016	253	153	406	869	635	1504	352	312	664	1474	1100	2574
2017	242	150	392	843	623	1466	382	291	673	1467	1064	2531

Le taux de chômage, situé sous la barre des 6% en 2008 (échelle arrondissement, source DIRECCTE73), a connu une forte augmentation par la suite, avec les effets sur le territoire de la crise observée sur l'ensemble du territoire national : situé à **7,6% en moyenne sur l'année 2012**, il est resté supérieur à 8% tout au long des années 2014 et 2015 (jusqu'à 8,5%), avant d'entamer une lente diminution en 2016, confirmée et amplifiée en 2017. Ainsi, le taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2017 et sur l'ensemble de l'arrondissement d'Albertville est **de 6,5%**, en diminution de plus de 1,5 point sur un an. Ce taux est inférieur au taux de chômage constaté au niveau départemental, régional, et national :

Libellé	2T2008	4T2016	3T2017	4T2017	Evol trim (en pts)	Evol annuelle (en pts)	Evol 4T2017/2T2008 (en pts)
FRANCE METROPOLITAINE	7	9,7	9,3	8,6	-0,7	-1,1	1,6
AUVERGNE-RHONE-ALPES	6,1	8,7	8,3	7,6	-0,7	-1,1	1,5
AIN	4,6	7,3	6,9	6,2	-0,7	-1,1	1,6
ALLIER	7,1	10,5	10,2	9,3	-0,9	-1,2	2,2
ARDECHE	7,7	10,8	10,5	10	-0,5	-0,8	2,3
CANTAL	4,9	6,2	5,8	5,3	-0,5	-0,9	0,4
DROME	8	11	10,5	9,8	-0,7	-1,2	1,8
ISERE	5,9	8,3	8	7,4	-0,6	-0,9	1,5
LOIRE	6,9	9,9	9,5	8,6	-0,9	-1,3	1,7
HAUTE-LOIRE	5,9	8,1	7,6	7	-0,6	-1,1	1,1
PUY-DE-DOME	6,5	8,7	8,3	7,5	-0,8	-1,2	1
RHONE	6,2	8,9	8,6	7,8	-0,8	-1,1	1,6
SAVOIE	5,3	7,7	7,2	6,6	-0,6	-1,1	1,3
HAUTE-SAVOIE	4,7	7,2	6,8	6,3	-0,5	-0,9	1,6

Source : Insee, taux en %, CVS, évolution en points

Source : DIRECCTE – avril 2018

3.2 Foncier économique

D'un point de vue spatial, le SCoT a indéniablement atteint son **objectif de structuration des zones de développement économique**, et l'ensemble des PLU et des communes ont mis en œuvre le schéma arrêté dans le DOG.

Les terrains Ue et AUe situés en dehors du schéma des zones ont été déclassés lors des révisions de PLU. Parallèlement, les **développements des zones d'activité économique** (hors commerce) prévues au SCoT ont été aménagés et ouverts à la commercialisation à un peu moins de 50%, essentiellement sur les deux sites stratégiques que sont Terre-Neuve et Tétrapôle (voir tableau ci-après).

La poursuite du développement de ces deux sites, tel que prévu au SCoT 2012, passe par :

- L'aboutissement de la **procédure de DUP engagée sur le secteur de la Perrière**, pour ce qui concerne Tétrapôle. Une fois aboutie, l'ensemble des surfaces prévues au SCoT à maîtrise d'ouvrage publique sur cette zone aura été réalisé.
- **L'évolution de l'inconstructibilité réglementaire du secteur de Terre Neuve III**, liée au risque inondation (PPRI Combe de Savoie), dans un scénario rupture de digue. Celle-ci a fait l'objet de travaux de confortement importants en 2009 et 2015. Dès lors, il s'agit de préciser/résoudre la situation de la digue au droit de la gravière GRA, tronçon sur lequel existe un risque d'érosion interne selon les études existantes (2010). Par ailleurs, la mise en œuvre de Terre Neuve II impliquera une évolution du PLU de la commune de Gilly. Dans une vision globale de l'aménagement, le confortement du site stratégique de Terre Neuve passe aussi par la mise en œuvre de solutions aux problématiques d'accès de ce site, avec le point noir situé au pont de Gilly.

Niveaux	Sites	Surfaces prévues par le SCoT	Etat d'avancement des procédures et projets	Surfaces aménagées produites depuis 2012
Niveau 1 Grand Site	Terre Neuve + extension	50 ha (sur 100 prévus à terme)	ZAC en cours de réalisation et sous concession sur la totalité de Terre Neuve II	28,6 ha (superficie ZAC), dont 14,9 ha cessibles
	TOTAL Niveau 1	50 hectares		28,6 ha
Niveau 2 Renforcement des zones d'équilibre	- Bavelin et site Industriel (Ugine-CORAL)	3 ha	Plusieurs aménagements et cessions dans les enveloppes existantes (non comptés), 3 parcelles cédées pour du développement (en projets)	0,9 ha
	- Tétrapôle (Tournon) + Zone 3 (Frontenex)	15 ha	Travaux de protection crues réalisés ; aménagements réalisés pour partie ; DUP La Perrière en cours (6ha, non comptés)	10,3ha
	- Verney (Sainte-Hélène-sur-Isère)	5 ha	Inscription au PLU en cours de révision	0
	TOTAL Niveau 2	23 hectares		11,2 ha
Niveau 3 Zones d'intérêt communautaire	- Grésy-sur-Isère / Montailleur (CCHCS)	7 ha	Aménagement tranche1 réalisé	1,5ha dont 1,2ha cessibles
	- Entrée de Flumet (Com'Arly)	6 ha	Non engagé	0
	- Marcôts (Beaufort - Beaufortain)	6 ha	Etude préalable réalisée ; zonage PLU en cours ; BEPOS en cours	0
	- La Pachaudière (Albertville)	5 ha	Etudes préalables à la création de la ZAC en cours	0
	TOTAL Niveau 3	24 hectares		1,5 ha
Niveau 4 Activités en diffus	Non localisés	Non comptabilisés	10 communes indiquent avoir pris des mesures pour favoriser ces activités en diffus	
TOTAL ARLYSÈRE (niveaux 1, 2 et 3)		97 hectares		41,3 ha

▲ Schéma de développement des ZAE du SCoT 2012 – Mise en oeuvre

La mise en œuvre de la zone prévue au SCOT pour le Val d'Arly n'a pas été engagée, cette zone ne fait pas aujourd'hui consensus auprès des élus locaux. Les communes du Val d'Arly y préféreraient dans leur majorité des zones d'activité communales, sur lesquelles les artisans locaux pourraient se développer.

En matière de **consommation de foncier économique** (c'est-à-dire de foncier économique cédé à des tiers), l'évaluation a été menée sur les principales zones d'activité du territoire, sur le secteur du pays d'Albertville. Ainsi, depuis 2012, **18 ha de terrains ont été cédés** à des tiers sur l'ensemble des Zones d'activité Economique des deux ex communautés de communes CoRAL et CCHCS, soit 3ha/an. Ce chiffre aurait été très certainement supérieur en l'absence de contraintes liées au risque inondation. Et de fait, l'évaluation des besoins en foncier économique réalisée en 2017 par un économiste dans le cadre d'une étude prospective chiffre à **40 ha sur 10 ans** le besoin foncier en zones d'activité, auquel il faut ajouter :

- une **marge de 5ha supplémentaires** devant être disponibles rapidement pour pouvoir être réactifs aux demandes des acteurs économiques à la recherche de foncier
- Et la nécessité de **disposer de 10ha d'un seul tenant** pour pouvoir répondre à des demandes exogènes exceptionnelles (exemple de l'implantation réussie de l'entreprise POMA)

(Source : Agence Territoires et cabinet Prospectives – décembre 2017)

En terme de **qualification des zones d'activités**, l'étude Territoires/Prospectives a par ailleurs confirmé les critères aujourd'hui prépondérants pour favoriser le développement économique en ZAE :

1 – La qualité de la zone : *qualité architecturale du bâti existant, organisation urbanistique de la zone, qualité de la signalétique, qualité paysagère*

2 – L'accessibilité : *proximité d'un axe autoroutier et/ou routier de grand gabarit, largeur des voiries et leur organisation au sein de la zone, qualité des voiries et des aménagements paysagers, ...etc, propreté de ces voiries*

3 – La proximité de services : *restauration de proximité pour le personnel, services administratifs et autres (poste, police, pompier, crèche...), transports en commun*

4 – L'offre liée à l'accueil des personnels : *proximité de la ville-centre, offre de logements accessible à tous, offre de services de qualité (éducation, santé, animation, culture...), offre commerciale*

5 – L'image de la zone d'activité : *image et notoriété des entreprises déjà installées, image portée par les instances politiques*

L'analyse spatiale effectuée sur la base de ces critères (incluant la recherche de scénarios alternatifs) a confirmé la stratégie du SCOT, et la pertinence/prépondérance **des sites de Terre-Neuve, et de Tétrapole**, dans le dispositif stratégique des ZAE du territoire, tout en soulignant la nécessité de résoudre la double problématique sur Terre-Neuve (accès et gestion du risque inondation, voir plus haut). Cette étude positionne et confirme la zone de la **Pachaudière** en tant que réponse aux besoins immédiats des petites entreprises locales, artisanat notamment.

Dans un contexte toujours plus tendu concernant le foncier plat, avec une prise en compte croissante des enjeux environnementaux et agricoles (et des dispositifs de compensation exigeants), la **gestion**

économique du foncier économique visée par le SCoT demeure plus que jamais d'actualité. Pour cela, la coordination au niveau communautaire est un atout indéniable.

Un point a par ailleurs été établi concernant les **disponibilités en foncier économique** (source : Agglo et enquête communes, détail repris dans l'étude *Territoires/Prospectives*) :

- Environ **12ha dans les zones d'activité ex-communautaires** (Lavanches, Tétrapole, Terre Neuve, Marcôt)
- 5ha sur la ZAC du Campus Olympique, destinés prioritairement à des activités de service
- Environ **15ha sous réserve de finalisation/validation des procédures** en cours sur Ste Hélène, Tétrapole, Frontenex, Beaufort, Albertville
- 11ha sur l'ensemble des communes, composé essentiellement de foncier privé, tout en sachant que ce foncier est extrêmement morcelé et sujet à rétention foncière

En 2012, le territoire ne disposait que de 3,6ha de foncier disponible en ZAE, et était dans une situation exsangue de ce point de vue. Le SCoT et la procédure dite « Borloo » d'élaboration conjointe du SCoT et du PPRI Combe de Savoie ont indéniablement permis d'aboutir à la production de foncier économique, sur les secteurs très contraints du point de vue du risque inondation que sont Terre Neuve et Tétrapole.

Néanmoins, compte tenu de ces faibles capacités résiduelles, de la demande actuelle, du besoin d'anticiper largement les démarches et procédures, et dans l'optique de re créer un gisement foncier significatif pour être en mesure d'accueillir une grosse entreprise comme ce fut le cas pour POMA, il semble **indispensable de travailler d'ores et déjà à la mise en œuvre du projet de développement du secteur Terre-Neuve tel que prévu dans le SCoT et conforté par la récente étude.**

3.3 Aménagement commercial

Concernant **l'aménagement commercial**, le schéma élaboré par le SCoT a là encore été mis en œuvre :

- **Pas de création de nouveau pôle commercial** de niveau agglomération
- Des démarches et projets en cours sur le **centre-ville d'Albertville**, cœur d'Agglomération, dans l'objectif d'y redynamiser le commerce, et d'y attirer des enseignes de moyennes surfaces, sur les secteurs identifiés par le SCoT : quais de l'Arly (révision allégée du PLU d'Albertville finalisée), secteur du Pénitencier.
- Pour le **site commercial du Chiriac**, son périmètre a été contenu, et la restructuration de ce secteur par renouvellement et densification se met en œuvre petit à petit au fil des transactions immobilières.
- Le développement commercial prévu au SCoT sur **Tétrapole** (zone mixte) a été initié (DUP des Blachères), néanmoins l'orientation principale de cette zone doit rester l'activité industrielle et artisanale
- Concernant le **commerce de proximité**, il se répartit de manière assez homogène sur le territoire et s'est maintenu dans 19 communes sur les 30 concernées (source : communes), développé dans 6 communes. 5 communes font état de la disparition de petits commerces de proximité.

Entre 2012 et 2018, une **vingtaine de permis de construire** ont été déposés au titre d'un projet de nature commerciale. La quasi-totalité de ces dossiers relèvent néanmoins d'extensions ou de changements de destination de locaux existants. Ainsi, très peu de foncier a été consommé pour du développement commercial.

En matière d'offre et de demande commerciale, les données chiffrées sur la période 2012-2018 ne sont pas disponibles. Néanmoins, l'étude sus nommée a permis de qualifier le dispositif commercial actuel (2017) d'évaluer le rapport entre l'offre et la demande :

Commune	Surfaces commerciales de la Grande Distribution	
	Territoire Arlysère	
Ville	Alimentaire	Non Alimentaire
Albertville	17 306	8 425
Beaufort		300
Frontenex	1 087	
Gilly sur Isère		18 460
La Bathie	1 900	
Tournon	2 993	10 650
Ugine	3 480	
Villard Doron	965	
Total	27 731 m2	37 835 m2

Source : INSEE- Nielson – Préfecture de Savoie – Traitement Prospectives

La grande distribution de non alimentaire est représentée à 60% par le secteur Culture/loisirs (qui comprend les enseignes de bricolage... fournissant les professionnels du BTP), à 22% par le secteur Equipement de la maison, à 18% par le secteur Equipement de la personne.

L'évaluation de la demande a mis en évidence que le territoire **possédait encore pour les 10 prochaines années une offre suffisante dans les secteurs de l'alimentaire et de culture/loisirs.**

Par contre, les secteurs de **l'équipement de la personne et de l'équipement de la maison** ne possèdent pas cette offre nécessaire pour répondre à la demande locale, avec un rapport de un à deux entre l'offre et la demande pour le secteur Equipement de la maison (et un écart de 25% entre offre et demande pour le secteur Equipement de la personne). Ce phénomène se retrouve assez classiquement dans des territoires moins urbanisés que ceux des grandes villes comme Annecy et Chambéry, voire Grenoble pour certaines enseignes (IKEA).

Cette évaluation souligne qu'il y a une forte évasion dans les secteurs de l'équipement de la personne et de la maison. Certaines enseignes non présentes sur le territoire pourraient venir s'y implanter du fait d'un accroissement de la population résidente, mais sur des surfaces assez restreintes afin de trouver un point d'équilibre financier, et sachant que le développement très rapide et très intense du E-commerce va apporter une réponse à la clientèle locale déjà tournée vers ce type de vente. Ainsi, il semble pertinent de **confirmer la posture du SCoT de 2012** sur ce sujet :

- Pas de nouveau pôle commercial de niveau départemental ni d'agglomération
- **Priorité à la restructuration de l'existant (Chiriac notamment), extensions très limitées** sur les sites de niveau d'agglomération identifiés dans le SCoT (PADD, p23)
- **Elargissement de l'offre sur le Centre-Ville d'Albertville** (site de niveau départemental) par la « réappropriation urbaine » (cf DOG/PADD) des quais de l'Arly et du Pénitencier.

4. Les dynamiques économiques : tourisme

Rappel des objectifs SCoT :

- **Diversification** des activités, hivernales et estivales, et des clientèles
- **Amélioration de l'offre hivernale** (optimisation et rationalisation des 3 domaines skiables)
-> recensement de toutes les opérations projetées
- **Amélioration de la performance des lits existants et création de lits touristiques nouveaux**, avec une limite haute de **14 600 lits pour les stations de montagne**, répartis par station, localisés (8760 sur 6 ans)
- **18ha maximum de foncier en extension consommé pour la production de ces lits, soit 11ha sur 6 ans**
- Renforcement de la **coordination et de l'action touristique à l'échelle Arlysère**

4.1 Diversification des activités

Les 3 destinations touristiques d'Arlysère et les 3 domaines skiables ont résolument poursuivi et conforté leur stratégie de diversification de l'offre, avec une coordination et une interaction renforcés entre les Offices du tourisme et les collectivités :

- **Hivernale** : ouverture du complexe aqualudique/bowling du Signal aux Saisies en 2015, développement de l'offre neige hors ski alpin : itinéraires balisés ski de randonnée (Arêches), itinéraires luge (Val d'Arly), développement des balisages raquettistes, de l'offre chiens de traîneaux, ...
- **Estivale** : mise en œuvre d'une stratégie VTT et trail, sur le secteur du Beaufortain initialement, avec un développement projeté sur le Val d'Arly et le Pays d'Albertville ; renforcement du positionnement cyclo ; VAE (Val d'Arly initialement, avec un déploiement Arlysère projeté) ; développements de l'offre de randonnée (sentiers à thème, interprétation patrimoniale, promenades savoyardes de découverte, valorisation des espaces naturels sensibles ...) ; valorisation des activités liées à l'eau ; confortement de la Halle Olympique ; diversification des activités (site de Tamié, Wam Park, ...) ; etc

4.2 Amélioration de l'offre hivernale - Domaines skiables

Le SCoT recense l'ensemble des opérations de remplacement et d'optimisation des remontées mécaniques des 3 Domaines Skiables, qu'elles relèvent ou non de procédures UTN.

Au 1^{er} janvier 2018, le niveau de réalisation de ces projets est le suivant :

- ✓ Crest Voland-Cohennoz : remplacement de 3 TSF des Bâches, Covetan et Nant Rouge -> réalisé à 100%
- ✓ Flumet/Mond-Rond/Planay : non réalisé
Liaisons les Saisies/NDame de Bellecombe : non réalisé
Liaison Plan des Fours vers la Tête des 3 Coins : non réalisé
- ➔ Ces projets sont étroitement liés aux projets immobiliers des stations du Val d'Arly et aux possibilités de l'exploitant de retrouver des capacités financières.

- ✓ La Giettaz : restructuration du télésiège de la Torraz effectué en 2012, avec création d'une gare intermédiaire (TSD « coupé en deux ») – Les autres projets indiqués au SCoT n'ont pas été menés à bien, mais restent d'actualité
- ✓ Création du TSD de Bellastat -> réalisé

- ✓ Liaison des 2 domaines d'Arêches -> projet en cours, livraison programmée fin 2019

Tous les projets de remontées mécaniques inscrits au SCoT de 2012 et non réalisés ne relèvent pas d'UTN « structurantes » au titre de la nouvelle Loi Montagne du 28 décembre 2016, et n'ont donc théoriquement pas à y figurer. Ces projets relèvent désormais d'UTN dites « locales », qui doivent être prévues aux PLU des communes concernées.

A ce jour, la station des Saisies porte un projet de **création d'une liaison avec le domaine des Contamines Montjoie**, au travers de la réalisation d'une télécabine entre le télésiège de Bellasta et la télécabine de la Ruelle (Belleville). Ce projet relève d'une UTN structurante (liaison entre deux domaines skiables existants), et donc du SCoT. Sa mise en œuvre passera donc le moment venu par une évolution du SCoT sur ce volet.

4.3 Bilan de la production de lits touristiques depuis 2012

Entre 2012 et 2017, un certain nombre de projets de production de « lits chauds » ont été engagés et/ou menés à bien, sachant que la durée de maturation de tels projets est en général assez importante.

Un **bilan des lits produits et des projets en cours** (stade PC et au-delà) au 31 décembre 2017 a été réalisé, sur l'ensemble des communes support de stations du SCoT, dans le cadre de la procédure de modification du SCoT en cours (voir détail dans le dossier correspondant). Il recense les projets en résidences de tourisme et/ou en lits gérés, à l'exclusion des projets privés individuels et des projets immobiliers destinés à la vente (résidences secondaires). Néanmoins, les projets constituant de la « vente à la découpe » pour de la résidence secondaire ont été comptabilisés quand ils se trouvent sur l'un des secteurs de développement des résidences touristiques inscrits au SCoT, et impactent donc le nombre de lits touristiques autorisés.

Ainsi, environ **3500 lits ont été produits sur l'ensemble des stations d'Arlysère, pour une consommation de foncier en extension de l'ordre de 6ha, et une vocation centrée sur la saison hivernale**. Un certain nombre de projets sont en cours de discussion avec des opérateurs, voire en attente de la modification du SCoT et des PLU correspondants.

La **production de lits sur la plaine** ne s'est-elle pas développée tel que souhaité par le SCOT, et un hôtel a fermé sur Albertville. La difficulté demeure d'attirer des opérateurs hôteliers sur le cœur d'Agglomération, sachant que l'offre demeure déficitaire, notamment lors de grandes manifestations.

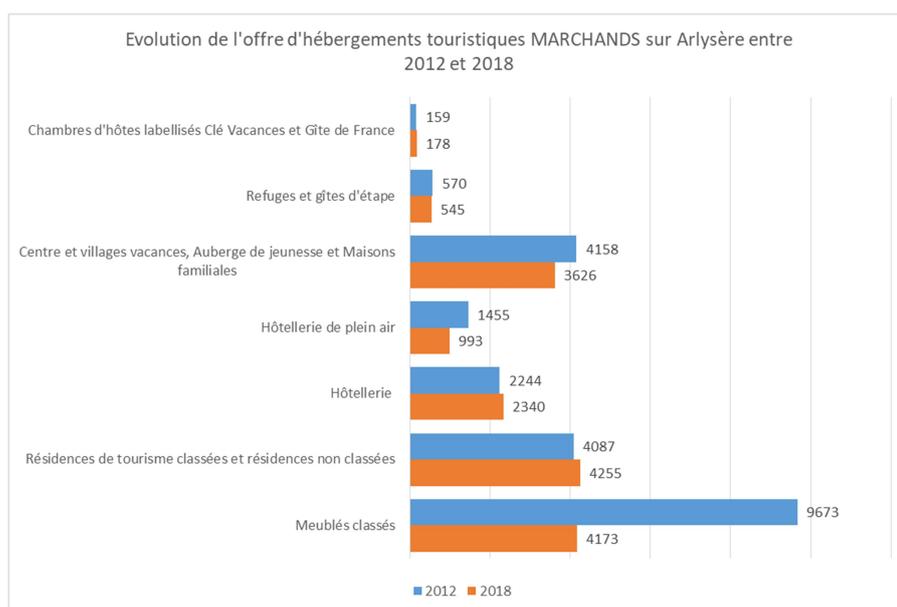
Nombre de lits touristiques	Capacité d'accueil 2009	Permis accordés (résidences touristiques)	Dispositif évalué au 31-12-2010	Lits nouveaux à créer
Arêches-Beaufort	5 400	850	6 250	2 500
Crest-Voland + Cohennoz	7 000	0	7 000	2 000
ND de Bellecombe	8 200	0	8 200	2 400
Flumet / St Nicolas la Chapelle	4 900	0	4 900	2 200
Saisies (Hauteluce + Villard/Doron)	15 300	0	15 300	3 100
Bisanne 1500 (Villard/Doron)	1 600	900	2 500	1 000
La Giettaz	2 100	0	2 100	1 400
Total lits montagne	44 500	1 750	46 250	14 600

Lits produits 2012->2017 (y/c PC en cours)
500
0
200
0
2070
430 + 40
300
3 540

▲ Encadrement de la production de lits touristiques au SCoT 2012 et lits produits depuis lors
A noter dans le tableau ci-dessus que le nombre de lits produits inclut les projets indiqués « permis accordés » du tableau issu du SCoT 2012, et dont les données quantitatives étaient issues d'une étude réalisée par Arlysère.

Ces chiffres peuvent être complétés par ceux de l'Observatoire de Savoie Mont Blanc Tourisme (SMBT), basé à la fois sur les données du réseau APIDAE et sur les données INSEE pour les hébergements non marchands. Les résultats sont différents compte tenu de la différence de méthodes, par ailleurs l'évolution 2012/2018 est à nuancer par le fait que la capacité d'accueil en lits non marchands (résidences secondaires et meublés non classés) a artificiellement augmenté sous l'effet du nouveau classement des meublés de tourisme en 2015, qui « exclut » un grand nombre de meublés « ancienne norme » n'ayant pas été classés selon la nouvelle norme.

source : SMBT	Arlysère				Savoie			
	Nombre de lits		Répartition		Nombre de lits		Répartition	
	2012	2018	2012	2018	2012	2018	2012	2018
Lits marchands	27 900	16 110	44%	23%	297 553	267 684	45%	37%
Lits non marchands	35 500	53 609	56%	77%	360 300	464 192	55%	63%
Total	63 400	69 719	100%	100%	657 853	731 876	100%	100%



Source : SMBT

Dans tous les cas, on constate la poursuite de la fermeture des centres de vacances, dont le maintien demeure pourtant un enjeu pour la vitalité des stations, et l'avenir. L'hôtellerie, à l'échelle du territoire, se maintient plutôt bien.

Au total, l'accroissement du nombre de lits touristiques entre 2012 et 2018 selon la méthode SMBT est de l'ordre de **6300 lits** (incluant les lits non marchands, résidences secondaires notamment), à comparer avec les **3500 lits produits en résidence de tourisme**.

4.4 Amélioration de la productivité des lits existants

En 2012, et à l'appui des orientations du SCoT, Arlysère s'appuyait sur un projet global de développement de la commercialisation centrée sur une meilleure mise en marché des lits touristiques. Si les actions d'accompagnement/formation des hébergeurs et de déploiement d'un système de réservation centralisé (GDS) à l'échelle du territoire ont effectivement vu le jour à partir de 2010, le bilan à 6 ans de ces actions s'est avéré décevant, avec notamment une faible mobilisation de l'offre sur le bas, et une quasi absence du renvoi de zone à zone. Un « audit » du dispositif a été réalisé en 2016, afin d'aboutir à un repositionnement du niveau territorial sur ces sujets.

A cette suite, et dans le cadre d'une coordination renforcée avec les Offices du tourisme (mise en place en 2017 avec la création de la communauté d'Agglomération Arlysère), le territoire s'est repositionné sur l'acquisition en groupements de commande de centrales de réservation « identiques » pour les 4 Offices du tourisme, ce qui permettra de développer des passerelles et actions. La mise en place de ces outils est en cours à compter du printemps 2017.

Parallèlement, les stations ont engagé un certain nombre d'actions pour mobiliser et qualifier leur parc d'hébergements :

- Mobilisation de stock pour la centrale de réservation des Saisies, avec à la clé une augmentation très significative du Chiffre d'Affaires de la Centrale
- Accompagnement des hébergeurs pour améliorer leurs biens (Arêches notamment)
- Engagement dans des dispositifs supra visant à rénover le parc : Affiniski, Lichô
- ...

4.5 Renforcement de la coordination et de l'action touristique à l'échelle Arlysère

La mise en place de la communauté d'agglomération a incontestablement permis de conforter la coordination des stratégies et plans d'actions touristiques des différentes destinations d'Arlysère.

Les dynamiques en place :

- *sur le Beaufortain* : coordination des 2 Offices du Tourisme et de l'intercommunalité, développement d'actions de niveau intercommunale, prise en charge du volet développement de l'offre estivale et des actions de promotion touristique
- *sur le Val d'Arly* : développement d'une stratégie intercommunale au travers de l'Office Intercommunal créé en 2011

- *sur le Pays d'Albertville* : confortement de la maison du tourisme comme l'outil de promotion touristique sur le territoire de l'ex CoRAL/CCHCS

ont pris une nouvelle dimension avec la mise en place de la communauté d'agglomération Arlysère, dotée de la compétence promotion du tourisme, et des services issus de la CCB, dont les missions ont évolué afin de prendre en compte le nouveau périmètre d'intervention. Ainsi, une réunion mensuelle de coordination associant élus/service « tourisme » d'Arlysère et les Offices du Tourisme (Président/Directeur) permet :

- de s'accorder sur les stratégies de positionnement et développement (tourisme d'été), et de valider conjointement les projets portés par l'Agglo : trail, randonnée, VTT, VAE, cyclo, navettes, mais aussi observatoire touristique
- de développer très concrètement les actions mutualisées (tourisme été): outils de promotion communs, outils web, participation salons, commercialisation, ...

5. La préservation des espaces agricoles, naturels et des paysages

Rappel des objectifs SCoT :

- Un principe général de **non urbanisation des espaces agricoles et naturels**, au-delà des zonages réglementaires
- Le SCoT identifie et localise 17 **corridors écologiques et 9 coupures d'urbanisation** pour préserver la séquence paysagère, secteurs dans lesquelles l'urbanisation doit être limitée au maximum sinon exclue.
- **Entrées de ville, façades des infrastructures de transit** (A430, D90, D990) et **franges urbaines** doivent faire l'objet d'une vigilance particulière, et d'une urbanisation en extension limitée
- Le SCoT identifie 9 925ha de **foncier agricole** à préserver (-> non urbanisables), plus 11 150ha d'alpage

5.1 Espaces naturels protégés règlementairement : évolutions

Le rapport de présentation du SCoT identifie (page 114 et suivantes) :

- 7 ZNIEFF de type 2, couvrant près de 67% du territoire (50 000 ha)
- 23 ZNIEFF de type 1 (incluses dans les précédentes)
- 3 sites Natura 2000 identifiés au titre de la Directive Habitats, représentant 3 273 ha :
FR8201773 : Réseau de zones humides dans la Combe de Savoie et basse vallée de l'Isère
FR8202002 - FR8212005 : Partie orientale du Massif des Bauges
FR8201776 : Tourbière et lac des Saisies
FR8202003 - FR8212028 : Massif de la Lauzière ;
- 1 site Natura 2000 identifié au titre de la Directive Oiseaux, représentant 2976 ha
(FR8212005 : Partie orientale du Massif des Bauges)
- 3 sites protégés par un arrêté de protection de biotope (*La Bialle et les Bassins Mollards, - Les Aravis, Tourbière des Saisies*), représentant 940 ha
- 1 site protégé par un classement en réserve biologique domaniale
- Une dizaine de sites boisés classés en forêt de protection contre les risques naturels (classement datant de 1932, boisements localisés sur St Nicolas la Chapelle /Ugine)

Depuis 2012, une seule évolution est relevée, à savoir une **extension du site Natura 2000 « Massif de la Lauzière » sur la commune de Rognaix**. L'arrêté ministériel modificatif correspondant est en attente. A noter qu'une mise à jour du zonage des ZNIEFF sera lancée au niveau national d'ici 2 à 5 ans.

Concernant les **zones humides**, le SCoT fait référence au SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) alors en place, avec comme objectif la non dégradation des zones humides. La prise en compte des zones humides a été considérablement renforcée depuis lors, notamment suite à la mise en œuvre des préconisations du nouveau SDAGE.2016-2021, qui a entré en vigueur le 20 décembre 2015. Il poursuit un objectif général de renforcement de la prise en compte des problématiques de l'eau dans l'action publique. En matière de non dégradation des milieux aquatiques, il s'appuie sur le principe général « Eviter/Réduire/Compenser » (ERC), désormais porté au niveau législatif suite à l'adoption de la loi Biodiversité du 8 Août 2016. Ainsi, tout projet susceptible de porter atteinte à l'environnement doit être abordé selon cette séquence d'évitement des impacts, à défaut de réduction de ceux-ci, avant de recourir, en dernière solution, à la réalisation de mesures compensatoires.

La localisation des zones humides a fait l'objet d'un travail mené au niveau départemental, avec la mise en place d'un premier inventaire des zones humides en 2010. Une actualisation de cet inventaire a été finalisée en 2015, avec une mise en ligne sur le site de l'observatoire des territoires en janvier 2016.

Néanmoins, et compte tenu du nouveau SDAGE, cet inventaire ne constitue pas un inventaire exhaustif des secteurs à préserver. Il s'agit désormais, en amont de chaque projet d'aménagement et sur des critères d'observations pédologiques et faune/flore, de déterminer le caractère ou non de « zone humide » du site pressenti. Afin de faciliter la planification et la gestion des enjeux croisés d'aménagement et de préservation de ces secteurs, le syndicat porteur du Contrat Rivières Arly Chaise Doron (SMBVA) a réalisé un travail d'identification des zones humides stratégiques et donc prioritaires, préalable à la mise en place d'un Plan d'actions territorial des zones humides du Beaufortain.

5.2 Corridors écologiques et coupures paysagères

Tous les **corridors et coupures paysagères** identifiés au SCoT ont été pris en compte et sont préservés par les PLU révisés ou en cours de révision. Ils sont jugés pertinents par 85 % des communes concernées. Le corridor le plus contraint du territoire (à Tours en Savoie) a été préservé, mais le maintien de ses fonctions pose des difficultés.

Le **Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Rhône-Alpes (SRCE)**, adopté le 16 juillet 2014, était en cours d'élaboration au moment de la mise en place du SCoT, et s'est appuyé pour un certain nombre d'éléments (notamment les corridors écologiques) sur les études du SCoT, réalisées sur ce sujet par la Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie (CEN73).

Le SRCE a pour objectif d'identifier les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques qui les relie. Il comprend un plan d'actions permettant de préserver et de remettre en bon état les continuités écologiques identifiées tout en prenant en compte les enjeux d'aménagement du territoire et les activités humaines. Il complète le dispositif du SCoT quant à la trame verte et bleue en identifiant :

- Des réservoirs de biodiversité
- Un certain nombre de zones humides
- Des espaces perméables terrestres et liés aux milieux aquatiques
- Des corridors d'importance régionale, sous la forme de fuseaux ou d'axes

Les PLU doivent prendre en compte directement les éléments du SRCE. Le SCoT devra également « prendre en compte » le SRCE lors de sa prochaine révision, néanmoins, compte tenu de l'élaboration concomitante de ces deux documents, celle-ci est d'ores et déjà bien engagée. Au niveau territorial, le SRCE souligne les enjeux de maintien des connexions entre les différents massifs (Bauges/Lauzière-Belledonne et Aravis/Bauges), fragilisées par des fonds de vallée largement urbanisés et supports d'infrastructures de circulations importantes.

5.3 Paysage bâti, franges urbaines

Les efforts faits pour limiter les extensions d'urbanisation (voir plus haut) et le respect des coupures d'urbanisation ont également permis de limiter l'étalement urbain linéaire en entrée de bourg, tel que souhaité dans le SCoT. Toutefois, il faut reconnaître que les enjeux concernant la vitrine autoroutière et son prolongement sur la RD90 demeurent.

En matière de patrimoine, à noter que la commune d'Albertville a démarré en 2017 la mise en place d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR). Le dispositif permet d'identifier clairement les enjeux patrimoniaux sur un même territoire. Ces enjeux seront retranscrits dans un plan de gestion du territoire qui peut prendre deux formes : soit un plan de sauvegarde et de mise en valeur (document d'urbanisme, soit un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine. Les « Sites patrimoniaux remarquables » remplacent les secteurs sauvegardés, les ZPPAUP et les AVAP.

5.4 Espaces agricoles à préserver

L'enquête pastorale menée entre 2012 et 2014 par la Société d'Economie Alpestre a permis d'améliorer la connaissance des **surfaces pastorales** exploitées sur le territoire, et composées à la fois d'unités pastorales (« alpages ») et de zones pastorales (« montagnettes »). L'ensemble de ces zones ont été recensées et cartographiées. Ainsi le SCoT a sous-estimé leur importance, puisque ces surfaces représentent à ce jour **16 453 ha**, comprenant 85% d'alpages et 15% de montagnettes.

Les 9925 ha de **foncier agricole** identifiés « à préserver » par le SCoT sont à ce jour préservés de l'urbanisation (par un zonage A ou N) à 99%, une centaine d'hectares étant zonés U ou AU dans les PLU en vigueur. Les PLU ayant été révisé respectent dans une très large mesure ce zonage : on recense environ 35ha de zones agricoles zonées U/AU dans ces nouveaux PLU, essentiellement sur les franges de ces zones sur des très petites surfaces (moins de 1ha).

Globalement, il est indéniable que la **préservation du foncier à potentiel agricole** est un élément dont la prise en compte a nettement été renforcée depuis 2012, du fait du SCoT mais encore plus du fait des évolutions réglementaires et dans une tendance générale au niveau national.

Concernant les évolutions du secteur économique que représente l'agriculture, entre 2012 et 2018, en l'absence de données quantitatives, seules quelques tendances peuvent être notées :

- Autour d'Albertville, l'apparition de projets d'installation en petits fruits, légumes, volailles, sur des exploitations nouvelles, de petite taille
- De la même manière, plusieurs projets caprins ont été recensés sur le Beaufortain/Val d'Arly
- En secteur laitier, une augmentation du nombre des formes sociétaires, dans la majorité des cas familiales, plus que par fusion d'exploitations
- En zone de montagne, une stabilisation du nombre d'exploitations, et même une reprise des installations (reprises familiales)
- Un vieillissement de l'âge des exploitants sur le bas, avec des craintes quant à la pérennité du système agricole sur plusieurs communes (Ugine notamment)

Au total, on recense **344 exploitations agricoles professionnelles** sur le territoire Arlysère (*source CASMB, 2017*).

6. La prise en compte des risques naturels

Rappel des objectifs SCoT :

- Un principe général de non exposition de nouvelles populations aux risques naturels et technologiques, par la mise en œuvre des Plans de Prévention des Risques en place
- En mai 2012 : aucun PPRT (risque technologique), PPRI (inondation) Combe de Savoie approuvé par anticipation mais non finalisé, 5 PPR approuvés à *La Gièttaz, Queige, Ugine, Beaufort, Tours en Savoie*, 2 PPR prescrits à Hauteluce et Villard sur Doron

Depuis mai 2012, **plusieurs documents réglementaires** visant à limiter l'exposition des populations aux risques ont été aboutis et approuvés :

- PPR de Villard sur Doron, approuvé le 03/09/2013
- PPPRT de Frontenex, approuvé en avril 2014
- PPRI de la Combe de Savoie, approuvé le 19/02/2013, et qui concerne 11 communes du territoire, entre Albertville et Grésy sur Isère (*Albertville, Gilly sur Isère, Grignon, Tournon, Frontenex, Saint Vital, Montaille, Grésy sur Isère, Monthion, Notre Dame des Millières, Sainte Hélène Sur Isère*)
- PPRI de Basse Tarentaise, approuvé le 04/02/2014, et qui concerne 6 autres communes, entre Tours en Savoie et Cevins (*Rognaix, Cevins, Saint Paul sur Isère, Essert Blay, La Bâthie, Tours en Savoie*)

Sur les communes concernées, le total des surfaces impactées est le suivant :

	Surfaces inconstructibles strictes (zones Rd+Ri dans PPRI, zones N dans PPR)	Surfaces constructibles sous conditions (zones Bt et Bi)
PPRI Combe de Savoie	1541 ha, dont 99ha dans l'enveloppe urbaine 2012 (« t0 »)	218 ha, dont 171 ha dans le t0
PPRI Basse Tarentaise	251 ha, dont 23ha dans le t0	50 ha, dont 45ha dans le t0

Les secteurs impactés par les PPRI sont essentiellement des secteurs de fonds de vallées, par ailleurs soumis à des enjeux d'urbanisation (habitat, développement économique), agricoles (zones de prairies indispensables aux AOP notamment), environnementaux (corridors, zones humides).

Au 1^{er} janvier 2018, **25 des 39 communes d'Arlyère disposent par ailleurs d'un PIZ** (Plan d'Indexation en Z) annexé à leur PLU. Ce document, essentiellement développé en Savoie, est conçu comme une forme synthétique de Plan de Prévention des Risques, conjuguant sur un même document graphique un zonage déterminant les conditions d'urbanisation, avec des informations sur la nature et le niveau des risques naturels. Des fiches de règlement y sont associées. Un certain nombre de ces PIZ ont été mis à jour depuis 2012.

Il est indéniable que les **contraintes sur la constructibilité de ces secteurs/communes** se sont considérablement renforcées depuis 2012, par une prise en compte renforcée et réglementaires des enjeux environnementaux au sens large (biodiversité, risques naturels, agriculture).

7. Les déplacements

Rappel des objectifs SCoT :

- mieux articuler **déplacements et urbanisme** : densification à proximité des axes structurants et dessertes en transports collectifs, politique de stationnement, liaisons douces, transport par câble
- développer les **transports collectifs**, internes et depuis/vers l'extérieur

7.1 Déplacements et urbanisme

De l'avis général, communes et partenaires, ce volet du SCoT a été plutôt bien pris en compte dans les communes et leurs documents d'urbanisme :

- les **2/3 des communes** ont mis en place des actions, quelles qu'elles soient, visant à favoriser la **mobilité douce et l'éco mobilité** : bandes cyclables, cheminements piétons, mise en place ou obligations (règlement PLU) de stationnements vélos, aires de covoiturage
- la quasi-totalité (à une exception près) des communes a établi dans son PLU des choix forts en terme d'urbanisation, en **resserrant les secteurs de développement** au chef-lieu et à quelques hameaux, afin de répondre non seulement au SCoT, mais aux lois Grenelle, ALUR et à la politique générale d'économie de foncier ; ce resserrement de secteurs d'urbanisation est un élément important pour faciliter la mise en place de modes de transports alternatifs à la voiture individuelle (covoiturage, collectifs, ...)

7.2 Offre de mobilité alternative à la voiture individuelle

En 2016, Arlysère a mené une étude (confiée à la société KISIO) dédiée visant à élaborer un plan d'actions territorial en faveur de l'éco mobilité, dans un contexte géographique et d'urbanisation rendant complexe et onéreux le développement du réseau de transports en commun.

Cette étude a permis de préciser le diagnostic de l'offre et des attentes des usagers (population locale et touristique), elle établit une stratégie pour l'Agglo, désormais seule Autorité Organisatrice des Transports sur le territoire du SCoT.

Depuis 2012, les principales **évolutions sur le niveau de l'offre et des fréquentations** associées sont les suivantes :

- **TER** : La fréquentation des gares d'Albertville, Frontenex et Grésy a connu une certaine augmentation suite au développement du report modal voiture-> TER pour des trajets domicile/travail. On dénombre en moyenne 70 passagers par jour ouvrable en gare de Grésy/Isère, une centaine en gare de Frontenex, entre 800 et 900 en gare d'Albertville (source : Région Auvergne Rhône Alpes).

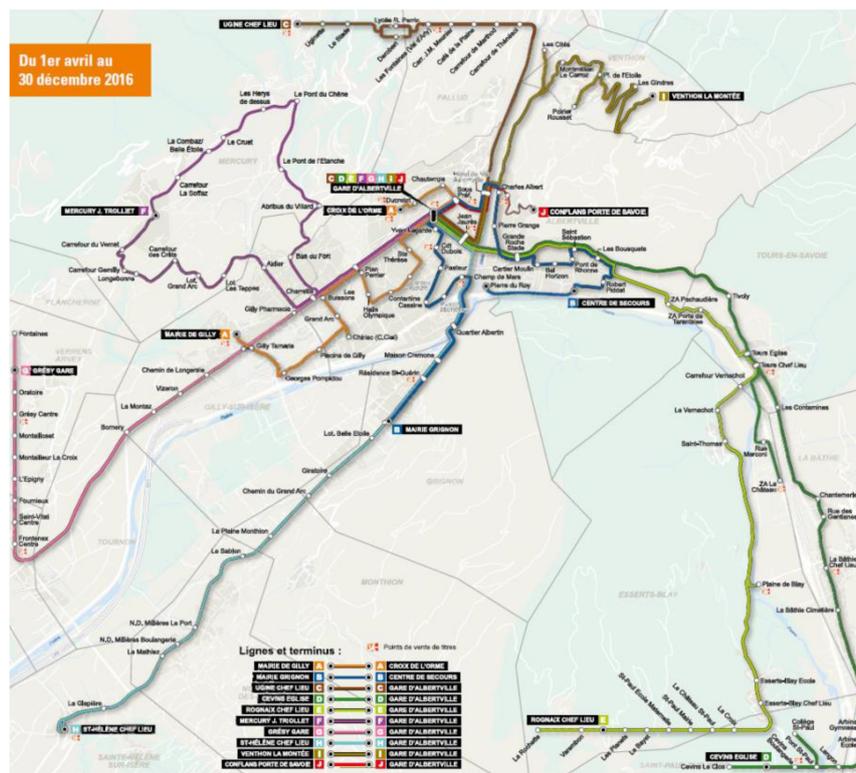
Le SCoT recommande par ailleurs l'optimisation et fonctionnement et le confortement de la gare d'Albertville en tant que pôle d'échange multimodal. Des démarches sont en cours en ce sens

avec la SNCF. Plus largement, l'intermodalité au niveau des gares peine à se développer, tant pour les populations locales que touristiques ; la réalisation des derniers kilomètres pour les touristes souhaitant accéder aux stations à l'arrivée en gare d'Albertville reste de qualité médiocre.

- **Réseau de transport en commun** : l'année 2012 était celle de la mise en place d'une Délégation de Service Public sur le territoire CoRAL/CCHCS pour la gestion du réseau de transport en commun, qui a ainsi été élargi au 1^{er} janvier 2013 au secteur de la haute Combe de Savoie, tout en affectant un certain nombre d'élèves sur des lignes régulières, afin d'optimiser les coûts et déplacements.

Le réseau a largement été développé au 1^{er} janvier 2013, avec notamment :

- L'optimisation des tracés et des grilles horaires des 3 lignes mises en place en 2010 : 2 lignes intra muros Albertville (A et B), une ligne Albertville-Ugine (C)
- Le passage de lignes desservies en Transport à la demande à des lignes régulières, sur la Basse Tarentaise (lignes D et E)
- La mise en place de 3 lignes régulières : Grésy sur Isère/Albertville (G), Ste Hélène sur Isère/Albertville (H), Mercury/Albertville (F), lignes sur lesquelles un certain nombre de scolaires ont été affectés par ailleurs
- La mise en place, en 2015, d'une ligne estivale entre Albertville gare et Conflans (J)



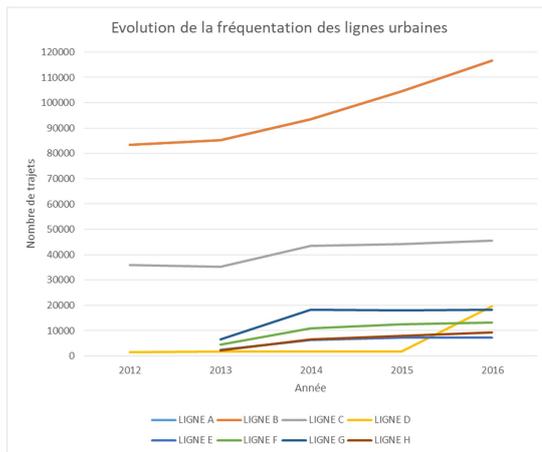
Réseau de bus de la collectivité (TRA : Transports Région Arlysère)

Le nombre de trajets annuels sur le réseau de transports en commun de la collectivité est ainsi passé de 139 000 en 2012 à 313 000 000 en 2017 (x2,25). Sur la même période, le kilométrage effectué par

les bus correspondants est lui passé de 124 000 kms à 395 000kms (x3,2), avec une offre de bus de 8,18kms/habitant :

Ligne	Janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17	sept-17	oct-17	nov-17	déc-17	TOTAL
A Gilly	13035	9410	13169	8691	7884	9579	5578	4300	12967	11682	13804	13865	123964
B Grignon	7932	5763	7957	4298	6864	6013	2274	1635	7551	6259	6777	6060	69383
C Uigne	4858	3372	4529	3291	4079	3362	2158	2004	4972	4389	4952	4319	46285
D Cevins	2320	1528	2209	1361	2259	2050	305	279	2959	2101	2614	2517	22502
E Rognaix	1009	548	825	411	735	700			779	454	783	660	6904
F Mercury	1770	1076	1576	752	1438	776	142	105	1942	1373	1994	1538	14482
G Grésy	2149	1451	1935	1112	1737	1119	291	290	2011	1829	2156	1902	17982
H Ste Héléne	1250	818	1067	624	950	645	150	195	1277	1347	1427	1504	11254
I Venthon	35	30	59	48	31	46	39	55	41	39	37	26	486
Total	34 358	23 996	33 326	20 588	25 977	24 290	10 937	8 863	34 499	29 473	34 544	32 391	313 242
Cumul	34 358	58 354	91 680	112 268	138 245	162 535	173 472	182 335	216 834	246 307	280 851	313 242	
tx Var N/N-1 cumu	9%	8%	6%	4%	0%	0%	1%	1%	0%	2%	3%	5%	
Tx var par mois	9%	8%	2%	-5%	-13%	-1%	11%	0%	-2%	17%	10%	33%	

Nombre de voyageurs transportés en 2017 sur le réseau TRA



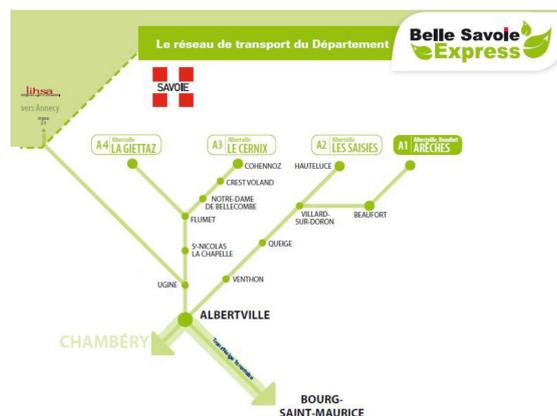
Evolution de la fréquentation du réseau TRA

Km commerciaux (A B C)	210 718
Km haut le pied (A B C) dont km techniques	51 903
Km commerciaux affrétés Transavoie (D E)	57 713
Km commerciaux affrétés Faure Fournier(F G H I)	75 007
Km totaux	395 341

Détail des kilomètres effectués – Réseau TRA - 2017

Cette offre est complétée par :

- un **réseau interurbain**, porté jusqu'alors par le Département de la Savoie, et composé de 5 lignes, dont 2 seulement sont des lignes régulières.



Les enjeux de liaison entre Albertville et les communes du Beaufortain Val d'Arly demeurent, tant pour la population locale que touristique, comme précisé dans le diagnostic mobilité effectué en 2016/2017. Le coût élevé de ces services et leur faible fréquentation ont entraîné une baisse du niveau de l'offre lorsque le Département disposait de la compétence. Arlysère réfléchit donc à

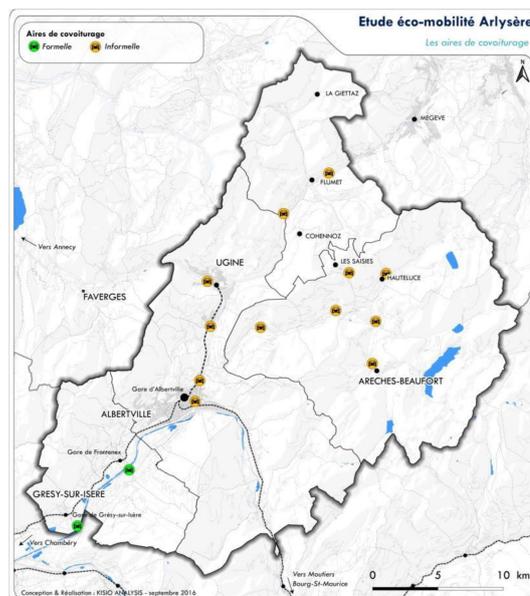
une refonte des lignes concernées et à la recherche de solutions d'éco mobilité adaptées pour ces liaisons.

- des **navettes saisonnières**, en périodes hivernales et estivales, mises en place par les stations et par Arlysère : le niveau de ces services s'est globalement développé depuis 2012, en lien avec la politique VTT/enduro des territoires, notamment au travers de la mise en place de navettes ite « nature » sur le Beaufortain, en 2010
- **Transports scolaires** : l'évolution des inscriptions sur les lignes de transport scolaire entre la rentrée 2012 et la rentrée 2017 est la suivante :

Nombre d'élèves inscrits transports scolaires	2012-2013	2017-2018	Evolution
Région d'Albertville	2527	2038	-19,4%
Haute Combe de Savoie	762	841	10,4%
BEAUFORTAIN	501	309	-38,3%
VAL D'ARLY	224	150	-33,0%
Total Arlysère	4014	3338	-16,8%

Cette diminution du nombre d'élèves transportés est à mettre en lien avec les évolutions démographiques sur la période (voir plus haut).

- **Aménagements cyclables** : ils sont en développement depuis 2012, et le territoire dispose à ce jour de 68 kms d'aménagements cyclables (essentiellement sur le fonds de vallée), répartis sur 15 communes : 23 kms de pistes et bandes cyclables, 15kms de voies mixtes en « circulation apaisée » (zones 30 et zones de rencontre). L'étude mobilité estime le territoire du bas bien maillé, avec des aménagements s'appuyant sur la colonne vertébrale que constitue la véloroute V62 (Valence/Annecy, avec 1 section restant à réaliser sur Arlysère). La fréquentation de ces aménagements et l'usage du vélo s'est développé depuis 2012, avec notamment une explosion du VAE. Au titre de sa politique touristique, Arlysère a engagé en 2017 un travail sur l'offre vélo, qui doit aboutir à la définition d'une stratégie en matière d'aménagements (infrastructures, balisage) et de promotion, dans une double approche tourisme/mobilité, avec une inscr ; env 15 airesiption de crédits déjà acquise au titre du Contrat Espace valléen.
- **2 aires de covoiturages labellisées (ou en voie de labellisation)** : aire du Pont de Grésy (une 20aine de places), aire du péage de Ste Hélène. Ces aires bénéficient d'une fréquentation significative et croissante. Les pratiques de covoiturage se sont largement développées depuis 2012, avec l'augmentation du coût de l'essence, et on identifie par ailleurs une douzaine d'aires informelles sur le territoire :



(source : étude KISIO)

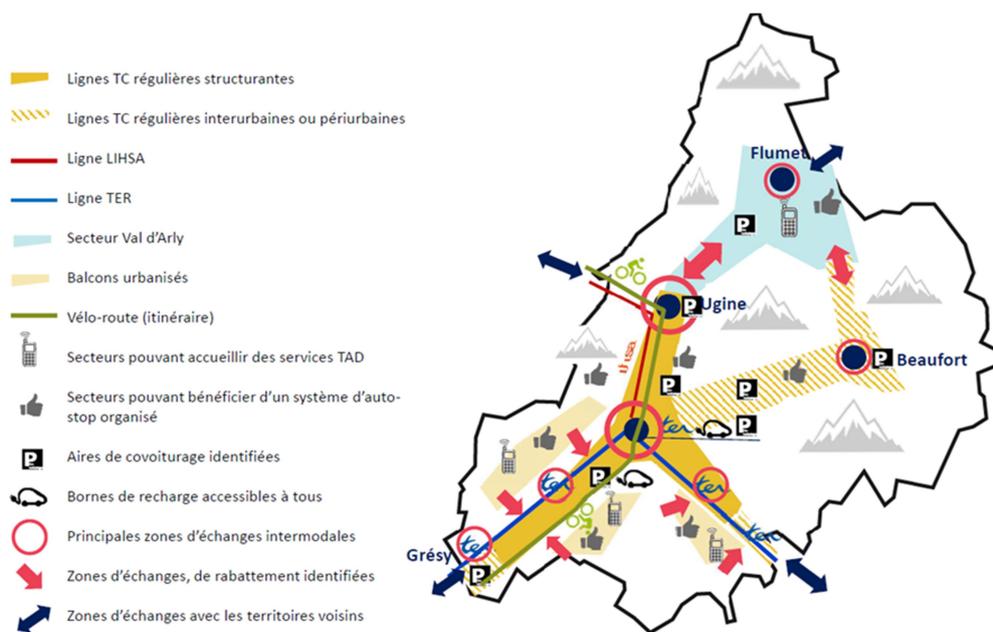
A noter par ailleurs la mise en place en 2015, sur la commune de Pallud, d'un système de covoiturage spontané, « Pouce Libre Pallud ».

Il faut souligner enfin une autre évolution, à savoir le développement de l'usage des véhicules électriques. 4 bornes de recharge ont été mises en place depuis 2012, par des privés et essentiellement pour leur clientèle (Albertville, Montailleur, Notre Dame de Bellecombe), ce qui reste faible. La ville d'Albertville porte un projet d'installation de 3 à 5 bornes.

Concernant la communication et la mise en réseau liées à cette offre, le Département de la Savoie a mis en place en 2009 une centrale de mobilité regroupant les offres de transport, *Mobi'Savoie*. Néanmoins le site dispose d'une faible notoriété. Ce site devrait laisser place à la centrale de mobilité régionale, *Oura*.

Globalement, on peut estimer que la politique « mobilité » définie par le SCoT en 2012 a été mise en œuvre, même si beaucoup reste à faire, dans un territoire sur lequel le développement de l'écomobilité reste complexe (ruralité, habitat dispersé, dénivelées). L'enjeu demeure, avec une part modale de la voiture de 85% sur les territoires du bas (75% sur le Beaufortain-Val d'Arly), contre une moyenne départementale et régionale de 75%.

Néanmoins le taux important de résidents travaillant sur le territoire (66% des migrants domicile-travail) et d'habitants travaillant sur leur commune (1/3 des flux totaux), les perspectives données par le VAE (effaçant les contraintes de dénivelée), les évolutions tant en terme d'urbanisation que sociétales, l'émergence et la « démocratisation » de nouvelles formes de mobilités sont autant d'opportunités pour poursuivre les objectifs du SCoT et du territoire en terme d'écomobilité.



▲ Synthèse du Schéma mobilité issu de l'étude KISIO- 2016

Pour conclure, le volet « mobilité » du SCoT reste d'actualité, avec un renforcement à venir des solutions de mobilité douce autres que le bus, onéreux et pas toujours adapté au contexte local (géographie, besoins). La **création de l'Agglo, devenue la seule AOTU sur le périmètre du SCoT, constitue un élément facilitateur pour la mise en œuvre de cette stratégie de mobilité.**

8. La maîtrise de la consommation de l'espace et la structuration urbaine : synthèse

Voir également chapitres précédents

Rappel des objectifs SCoT :

- Limitation des extensions d'urbanisation pour l'habitat à 125ha sur 10 ans, soit 75 ha sur 6 ans
- Espace consacré aux nouvelles zones d'activités limité à 50ha sur 10 ans, soit 30ha sur 6 ans
- Urbanisation pour l'implantation de résidences de tourisme limitée à 18ha en extension sur 10 ans, soit 11ha sur 6 ans
- Consommation foncière pour équipements et services à la population limitée à 16ha sur 10 ans, soit 10ha sur 6 ans
- Une cartographie de l'armature urbaine souhaitée, avec des densités habitat associées

8.1 Maîtrise de la consommation d'espace

Les lois qui ont suivi l'approbation du SCoT, et notamment la loi ALUR de 2014, ont renforcé les objectifs de modération de la consommation d'espace, notamment dans le cadre des documents d'urbanisme. Ainsi on constate que les PLU postérieurs à 2014 intègrent de manière beaucoup plus prégnante ces objectifs.

Si le calcul de l'évolution du total des surfaces zonées U/AU dans les 17 PLU mis en compatibilité n'a pu être réalisé, on peut néanmoins, sur la base des données disponibles et de l'expérience acquise, souligner les éléments suivants :

- Toutes les communes révisant leur PLU ont diminué le total des zones U+AU (bâties et non bâties) ; à elles seules, les deux communes d'Albertville et d'Ugine déclassent plus de 200ha de foncier constructible.
- De la même manière et de manière beaucoup plus significative tous les PLU révisés offrent in fine des surfaces constructibles pour l'habitat inférieures aux capacités résiduelles du document d'urbanisme antérieur, et les divisent le plus souvent par deux ou trois, voire davantage. Quelques exemples :
 - Mercury : 77ha de surfaces constructibles disponibles au POS -> 28ha au PLU
 - Tours en Savoie : 18ha -> 8ha
 - Gilly sur Isère : 48ha -> 9ha
 - Notre Dame des Millièrès : 27ha -> 10 ha
 - ...

Les surfaces déclassées passent alors en zones A et N, dont la volumétrie a donc augmenté de manière significative.

La mise en œuvre de ces nouveaux PLU, qui démarre tout juste, amènera une réduction significative de la consommation foncière pour l'habitat, bien plus importante que la réduction observée entre 2012 et 2018, qui correspond davantage à la période de mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Néanmoins, la réduction effective de la consommation foncière entre 2012 et 2018 peut être quantifiée comme suit :

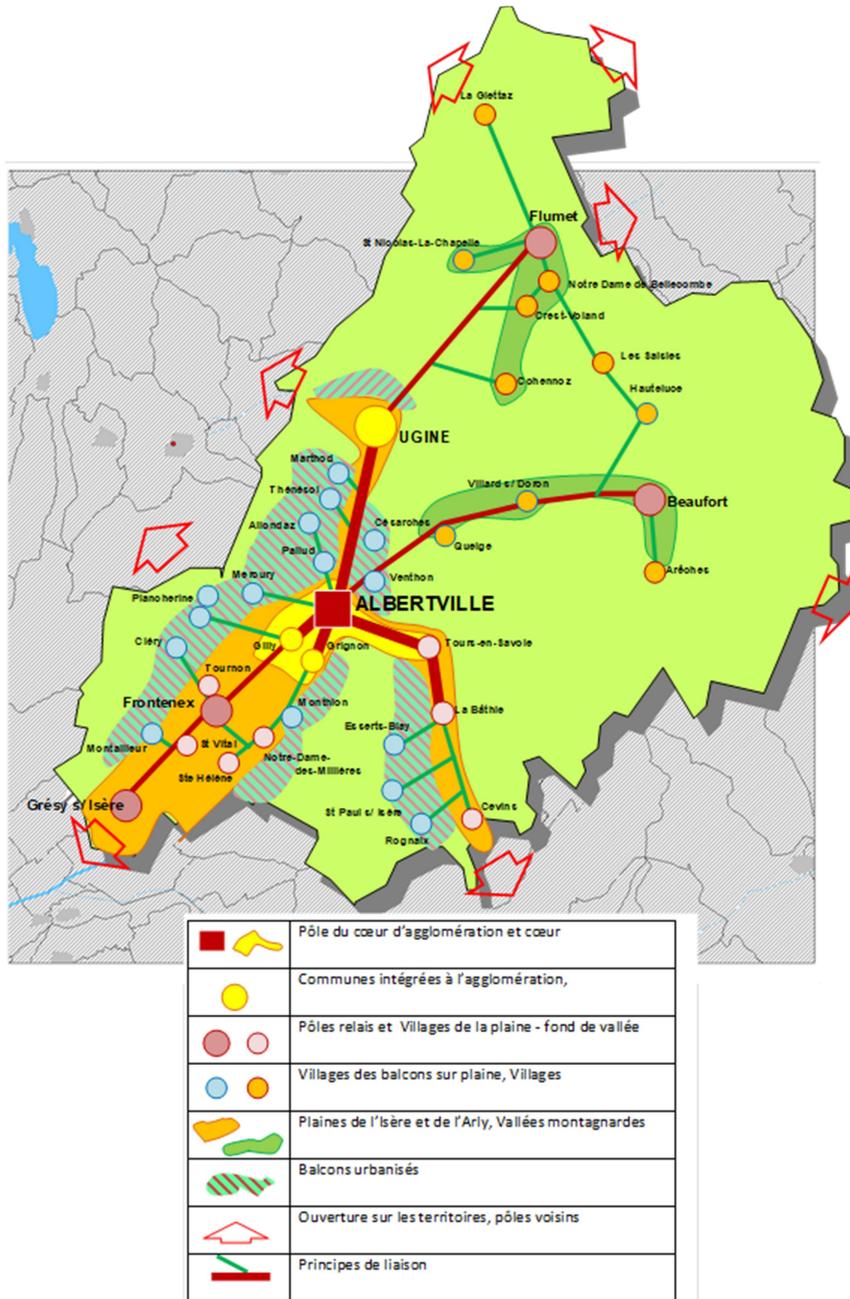
- Extensions d'urbanisation pour l'habitat : environ 40 ha consommés sur 6 ans
- Extensions d'urbanisation à vocation économique : 41ha réalisés sur 6 ans
- Consommation foncière en extension pour résidences de tourisme : 6ha réalisés sur 6 ans
- Concernant les grands équipements et les services, la consommation foncière n'a pas été chiffrée, mais on peut la qualifier de réduite : pas de nouveaux grands équipements, hormis le site du Signal aux Saisies, hôpital restructuré sur lui-même et sur son tènement foncier initial, locaux communaux très essentiellement travaillés en rénovation ou restructuration.

8.2 Armature urbaine

Concernant l'armature urbaine telle que définie au PADD du SCoT (carte page suivante), qui constitue l'un des fondements du projet et que l'on peut rapprocher de la carte du Schéma mobilité du chapitre précédent, sa pertinence demeure, en cohérence avec les politiques de déplacements et de développement économique du territoire, et la nécessité de préserver/conforter les espaces agricoles, naturels et paysagers.

Du point de vue de sa mise en œuvre on peut noter les points suivants :

- Les communes du cœur d'Agglomération, Albertville et Ugine, poursuivent leurs travaux de rénovation urbaine et leurs démarches sur les centres villes. La vocation de pôle de services d'Albertville est confortée, avec notamment le maintien de l'hôpital sur la commune, le travail de confortement sur la Halle olympique et son quartier, et le nœud modal que représente la gare. Néanmoins, la population sur ces deux communes stagne sur la période (+3 habitants au total).
- Ce sont les communes proches d'Albertville et le pôle relais de Frontenex qui connaissent la plus forte augmentation de population et attractivité (Mercury, Grignon, Gilly, Tours), mais aussi de plus petites communes sur lesquelles des programmes de logements ont été mis en œuvre ; globalement, les communes des « balcons urbanisés » sont celles dont la démographie est la plus dynamique
- Les pôles relais connaissent dans la majorité des difficultés pour conforter leur rôle, et sont confrontés à une baisse de population (Grésy, Beaufort, Flumet), malgré les efforts faits par les communes pour y maintenir commerces et services et pour vitaliser leur cœur : intervention publique sur un commerce en centre borg de Grésy, reconversion de l'ancienne maison de retraite de Beaufort en logements, programme urbain à Flumet, par exemple.
- C'est sur ces communes, et sur les villages de plaine/fond de vallée que la densité produite est la plus éloignée des objectifs du SCOT



▲ Carte de l'armature urbaine définie par le SCoT Arlysère - PADD

Conclusions

L'analyse de l'évolution du territoire entre 2012 et 2018, comparée aux objectifs établis par le SCoT, peut se résumer comme suit :

- La **croissance de population** effective s'évalue à 30% des objectifs du SCoT rapportés à 6 ans, sur la base des données disponibles, et le vieillissement de la population se poursuit, voire s'amplifie, notamment sur les territoires de montagne
- La **production de logements** se situe logiquement en deçà également des objectifs du SCoT, mais de manière moindre : 70% des objectifs SCoT rapportés à 6 ans -> la détente du marché de l'habitat s'est donc poursuivie et amplifiée
- La **diversification de la typologie d'habitat** est engagée, mais beaucoup reste à faire, notamment en terme d'habitat intermédiaire et de logements adaptés à une population qui vieillit
- L'augmentation de la « **tâche urbaine** » s'est ralentie, et le développement de l'habitat en extension a été très largement contenu
- La structuration **des zones d'activités économiques et commerciales** est largement engagée, et mérite d'être poursuivie
- **L'économie touristique** demeure un moteur important de l'économie d'Arlysère, et la production de lits chauds un enjeu réel pour les stations. 3500 lits marchands ont été produits, et il importe que les projets émergents et en cours puissent voir le jour
- Les **zonages agricoles et environnementaux** ont été largement confortés, et les protections de ces espaces sont toujours plus solides (compensations, zonages réglementaires...)
- Les **contraintes sur les espaces à enjeux multiples**, notamment en fond de vallée, se sont renforcées et continueront de le faire (cf nouvelle Loi Montagne)
- La **gouvernance du SCoT** est allée au-delà des objectifs de coordination/mutualisation poursuivis en 2012, avec la création le 1^{er} janvier 2017 de la communauté d'agglomération Arlysère, dotée d'un certain nombre de compétences opérationnelles favorables à la mise en œuvre du SCoT et des politiques qui y sont établies : transports/mobilité, habitat, développement économique, promotion touristique, eau/assainissement, déchets, politiques sociales...
- Les objectifs d'un « **développement durable** » affichés dans le SCoT 2012 ont été pris en compte, et confortés par la mise en place de la dynamique territoire à Energie Positive ; la construction du Plan Climat Air Energie Territorial en cours constitue une nouvelle opportunité pour renforcer cette prise en compte, au travers d'un plan d'actions opérationnel à l'échelle du SCoT

Le tableau de la page suivante reprend ces conclusions sous la forme de quelques indicateurs quantitatifs.

La mise en œuvre du SCoT Arlysère - Quelques indicateurs chiffrés	EVALUATION 2018	PERSPECTIVES INITIALES du SCoT ramenées à la période ou Etat initial SCoT (mention EI)
DEMOGRAPHIE		
population nouvelle	1500 habitants entre 2009 et 2015	4800 habitants
taux de croissance de population annuel moyen	0,42%	1,30%
évolution du nombre des 0-14 ans	-1,30%	
évolution du nombre des 15-64 ans	-0,30%	
évolution du nombre des plus de 65 ans	+13,1%	
LOGEMENTS et URBANISATION		
nombre de logements produits entre 2012 et 2018	2200	3240
foncier consommé pour produire ces logements	110ha	
part de la production de logements en densification	65%	60% min
part de la production de logements dans le t0	62%	
foncier consommé en extension (habitat)	40ha	75ha
densité produite moyenne	20 à 25 logements/ha	
part des logements sociaux sur la production	12%	15%
part du logement social sur total parc RP	20%	19% EI
part des logements individuels	48,3%	51,8% EI
Maîtrise de l'urbanisation : évolution des zones potentiellement constructibles par rapport au document d'urbanisme antérieur	moins 60% en moyenne	
EMPLOI		
croissance annuelle du nombre d'actifs	0,50%	1%
évolution du nombre d'emplois entre 2009 et 2014	-0,70%	
ratio emplois/actifs	83%	85%
taux de chômage	6,5%	7,6%
FONCIER ECONOMIQUE		
Foncier économique en ZAE créé par les collectivités	41ha	58ha
Foncier économique en cours de procédure pour aménagement	12ha	0ha
foncier économique disponible/cessible en ZAE au 1er janvier 2018	12ha	3,6ha
Estimation du besoin en foncier économique pour les 10 prochaines années	environ 50ha (Etude Territoires/Prospective)	environ 50ha (estimation SCoT)
TOURISME		
Lits touristiques marchands produits	3500	8760 maximum
foncier consommé en extension pour ces lits marchands	6ha	11ha
Nombre de lits touristiques total (y/c Résidences secondaires), méthode SMBT	69 700	63 400 EI
ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE		
Préservation de 17 corridors écologiques et 9 coupures d'urbanisation	effectif	
Identification de 9925ha de foncier agricole à préserver, hors alpages	Espaces préservés à 99%	
Nombre d'exploitations agricoles professionnelles	344 (CASMB)	544 professionnelles et Non professionnelles (RGA 2010)
Nombre de Plans de Prévention des Risques exécutoires et approuvés	6 PPR, 1 PPRT, 2 PPRI (25 PIZ)	5 PPR, 0 PPRT, 0 PPRI (25 PIZ)
DEPLACEMENTS		
Réseau de transports en commun (bus)	3 lignes régulières, 2 lignes en TAD	8 lignes régulières
Nombre de trajets annuel sur le réseau de bus	313 000	139 000
Nombre d'élèves inscrits Transports scolaires	4 014	3 338
Kilomètres d'aménagements cyclables	68kms	
Nombre d'aires de covoiturage	2 labellisées + 12 aires informelles	
Bornes de recharges véhicules électriques	4, plus 4 en projet (Albertville)	
Part modale de la voiture	85% (75% en Savoie)	

Les orientations et prescriptions du SCoT demeurent d'actualité, et sont fondatrices du projet désormais porté par l'Agglomération Arlysère. A l'issue de ces 6 années de vie du SCoT, il semble prématuré de remettre en chantier l'ensemble du document, alors que sa mise en œuvre, sur un certain nombre de sujets, est juste amorcée. Il semble notamment nécessaire et indispensable d'attendre la finalisation des mises en compatibilité des PLU avec le SCoT de 2012 avant de ré ouvrir, entre autres, les chantiers de la densité et de l'extension, afin que tous les PLU du SCoT Arlysère soient écrits sur une même « base ».

Par ailleurs, l'Agglo disposant d'un certain nombre de compétence sur le périmètre du SCoT depuis à peine plus d'une année, il semble aussi prématuré de redéfinir un certain nombre de politiques pour lesquelles la construction d'une vision territoriale renouvelée par l'opérationnel est tout juste amorcée (eau, assainissement, déchets, social, mobilité...).

Ainsi il est proposé, à l'issue du présent bilan, de proroger le SCoT.

Cette prorogation est assortie d'une « réserve », qui concerne le projet de liaison entre les Saisies et les Contamines. En effet, ce projet ne pourra voir le jour sans une intégration de celui-ci au SCoT, s'agissant d'une Unité Touristique Nouvelle Structurante. Aussi il pourra être proposé d'engager une évolution du SCoT sur ce sujet exclusivement.

SIGLES utilisés (par ordre d'apparition)

SCoT : Schéma de Cohérence Territorial
PLU : Plan Local d'Urbanisme
EPCI : Etablissement Public de Coordination Intercommunal
CoRAL : Communauté de Communes de la Région d'Albertville
CCHCS : Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie
CCB : Communauté de Communes du Beaufortain
Com'Arly : Communauté de Communes du Val d'Arly
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
OAP : Orientation d'Aménagement Programmée
ADS : Autorisation des Droits du Sol
SIG : Système d'Information Géographique
UF : unité foncière
Zone AU : Zone A Urbaniser
Densification/ Extension (définition SCOT Arlysère) : « Le Document d'Orientations Générales définit comme des espaces de densification les parcelles ou groupes de parcelles non urbanisées dont la moitié du périmètre est contigu à des parcelles déjà urbanisées »
Loi ALUR : Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové
Loi GRENELLE : Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement
Habitat intermédiaire : forme d'habitat dans lequel les logements sont groupés dans une même construction mais disposent chacun d'une entrée et d'extérieurs privatifs (« grosse maison coupée en 4 »)
PLH : Programme Local de l'Habitat
PPGD : Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale (document issu de la loi ALUR)
OPAH : Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat
TEPOS : Territoire à Energie Positive
ACOSS : Agence Centrale des Organismes de la Sécurité Sociale
DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DOG : Document d'Orientations Générales
Zone Ue : zone urbaine accueillant des activités artisanales, commerciales, industrielles ou de bureau
Zone AUe : zone à urbaniser accueillant des activités artisanales, commerciales, industrielles ou de bureau
DUP : Déclaration d'Utilité Publique
PPRI : Plan de Prévention du Risque d'Inondation
ZAE : Zone d'Activité Economique
ZAC : Zone d'Aménagement Concerté
PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
VAE : Vélo à Assistance Electrique
UTN : Unité Touristique Nouvelle
TSF : Télésiège Fixe
TSD : Télésiège Débrayable
GDS : Global Distributing System
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et des Gestion des Eaux
SMBVA : Schéma Mixte du Bassin Versant Arly
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
CEN73 : Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie
SPR : Site Patrimonial Remarquable
ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager
AVAP : Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
CASMB : Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc
PPR : Plan de Prévention des Risques
PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondation
PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques
PIZ : Plan d'Indexation en Z
AOTU : Autorité Organisatrice des Transports Urbains
POS : Plan d'Occupation des Sols